

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
TABLEAUX	vi
CARTES ET FIGURES	vii
I RESUME	1
II. INTRODUCTION	6
III-. ETAT DE REFERENCE DE LA ZONE POLARISEE PAR L'AMP DE GOREE	9
IV LIES ENJEUX DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP	33
4.1 Pour protection efficace du littoral contre l'érosion côtière et la dégradation des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle de l'AMP.....	34
4.2 Pour la Lutte contre la pollution marine et tellurique et l'érosion côtière autour de l'AMP de Gorée	34
4.3 Pour la promotion de la recherche scientifique, des connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux.....	36
4.4. Pour une vulgarisation des textes et lois sur l'action de l'Etat en mer et en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière.....	38
4.5. Pour la Libération des voies ou canaux de navigation dans la zone portuaire.....	38
V DFINITION DES CONCEPTS UTILISES	Erreur ! Signet non défini.
VI. LES MESURES DE GESTION EN FONCTION DES ENJEUX	41
VII. LES ORGANES DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DE L'AMP	48
6.1 Comité d'Orientation.....	48
6.2 Comité de gestion.....	49
. 6.3 Le conservateur.....	51
VII. LES CAPACITES DE RESILIENCE DE L'AMP DE GOREE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CHANGEMENTS RAPIDES	52
7.1 Capacité d'anticipation face aux situations	52
7.2 L'intégration territoriale de l'AMP	53
7.3 L'intégration socio-économique	53
7.4 Résilience face aux politiques et aspects institutionnels	53
7.5 Capacité d'intégration des connaissances et savoir-faire	54
IX CONCLUSION	65
REFERENCES	66

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAMHIS

AFD : Agence Française de Développement

AMP : Aire Marine Protégée

ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la démographie

AOF : Afrique-Occidentale française

ASC : Association Sportive et Culturelle

CESE : Conseil Économique Social et Environnemental

CFAO : Comptoir Français de l'Afrique de l'Ouest

CLP : Comité local de pêche des pêches

CLPA : Conseil Local de Pêche Artisanale

CNCR : Conseil National de Concertation des Ruraux

CONIPAS : Conseil National Interprofessionnel de Pêche Artisanale du Sénégal

COSAMA : Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes

CRODT : Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye

CSE : Centre de Suivi Ecologique

CSRP : Commission Sous Régionale des Pêches

CT : Collectivité Territoriale

DAC Direction des Aires Communautaires

DAMCP : Direction des Aires marines Communautaires Protégées

DER : Délégation de l'Entreprenariat Rapide

DPM : Direction des Pêches Maritimes

DPN : Direction des Parcs Nationaux

EIES : Etude d'Impact environnementale et Sociale

EVE : Eau-Vie-Environnement

FENAGIE-Pêche : Fédération Nationale des GIE de Pêche du Sénégal

FENAMS : Fédération nationale des mareyeurs du Sénégal

FNDASP : Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral

GAIPEs : Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GPF : Groupement de Promotion Féminine
HASMAR : Haute autorité de sécurité et de la sureté maritime
HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales
IFAN : Institut Fondamental d'Afrique Noire
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
ISE : Institut des Sciences de l'Environnement
IUPA : Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture
JICA : Japan International Coopération Agency (Agence Internationale de Coopération Japonaise)
KOIKA : Korea International Coopération Agency (Agence Coréenne de Coopération Internationale)
LMDG ; Liaison maritime Dakar-Gorée
OCB : Organisation Communautaire de Base
OCD : Organisation Communautaire Départementale
ONAS : Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONU : Organisation Non Gouvernementale
PAD : Port Autonome de Dakar
PAPAS : Pêcheurs Artisans de la Pêche Artisanale du Sénégal
PRAO : Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
RAMPAO : Réseau des Aires Marines Protégées de l'Afrique de l'Ouest
RN : Route Nationale
SA : Société Anonyme
SARL : Société Anonyme à Responsabilités limités
SDE : Société des Eaux du Sénégal
SMILO : Small Island Organisation (Organisation pour les petites îles)
SOGAS : Société Générale des Abattoirs du Sénégal
UCAD : Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar
UICN : Union Internationale de Conservation de la Nature
UNACOIS : Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal

UNAPAS : Union Nationale de la Pêche Artisanale du Sénégal

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UPAMES : Union Patronale Des Mareyeurs-Exportateurs du Sénégal

USAID : United States Agency for International Développement (Agence Américaine pour le Développement International)

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau profil historique : Quelques dates importantes.....	13
Tableau 2 : Situation administrative des communes de l'AMP dans la région de Dakar.....	14
Tableau 3: des sites sacrés de la zone de l'AMP de Gorée.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4 : Espèces Phares et Logo de l'AMP de Gorée.....	40
Tableau 5: mesures de gestion pour la protection du littoral, la restauration des ressources naturelles et la réhabilitation des écosystèmes marine et côtiers à l'échelle de l'AMP	41
Tableau 6: mesures de gestion pour la lutte contre la pollution du littoral et du milieu marin à l'échelle de l'AMP de Gorée	44
Tableau 7: Mesures de gestion pour la lutte contre l'occupation des canaux de navigation à l'entrée et à la sortie du port.....	45
Tableau 8 : mesures de gestion pour booster les retombées socioéconomiques des acteurs locaux	46
Tableau 9: Mesures de gestion pour promouvoir les connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux	47

Liste des CARTES ET FIGURES

Figure 2:Cartographie des acteurs autour de l'AMP de Gorée	5
Figure 3: Fréquence des visiteurs par mois	25
Figure 4: Cartographie des enjeux de l'AMP de Gorée	39
Carte 1:Carte de la presqu'île du Cap vert et des limites de l'AMP	15
Carte 2: Carte limites départements.....	19
Carte 3: Carte du relief de la zone de l'AMP	21
Carte 4:: Cartographie de la végétation de la zone de l'AMP	22

DEFINITION DES CONCEPTS UTILISES

Avant tout, il convient de préciser le sens de certaines expressions utilisées, et de présenter Différents concepts qui seront utiles pour une bonne et meilleure compréhension du PAG.

AIRE PROTEGEE :

Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés (UICN, 2008). Ainsi nous avons plusieurs types d'aires protégées telles que les Parcs nationaux, les Aires marines protégées réserves naturelles urbaines et les réserves naturelles d'intérêt communautaire

AIRE MARINE PROTEGEE :

La définition d'une aire marine protégée selon l'UICN est : "Tout espace intertidal ou infratidal ainsi que des eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité". Les aires marines protégées peuvent être situées à la fois dans les eaux territoriales et dans les 200 miles marins de la ZEE des pays côtiers. Cette disponibilité permet aux pays de voir en grand la désignation d'aires protégées marines pour répondre aux enjeux nationaux et internationaux de la biodiversité et d'une pêche durable. Le problème des aires protégées dans les eaux maritimes internationales reste cependant une difficulté juridique, tant du point de vue de l'autorité juridictionnelle à créer que de la réglementation internationale à mettre en œuvre.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le développement durable connaît de multiples définitions. La formulation initiale est attribuée à la commission de Brundtland (1987) : « *le développement durable est un type de développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Plus tard, le sommet de Rio en tirera les conclusions selon lesquelles, pour respecter les droits des générations futures, toute politique de développement doit intégrer les composantes économiques, sociales et environnementales. A ces trois « piliers » du développement durable s'ajouteront par la suite les composantes culturelles, gouvernance... (in : Aubertin. C, Vivien F-D, 2006).

LA GESTION COMMUNAUTAIRE :

La gestion communautaire des ressources naturelles, n'est pas une approche nouvelle. Des groupes locaux gèrent des terres sur lesquelles ils vivent et les ressources naturelles qui les entourent depuis des millénaires. Les communautés autochtones africaines ont souvent mis au point des systèmes élaborés de gestion des ressources. (Fabricius, 2004), tout comme les communautés locales aux quatre coins du monde (Ostrom, 1990 ; (Borrini - Feyeraben. G et al. 2004). Ainsi, comme son nom l'indique, la gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN), désigne la gestion des ressources telles que les terres, les forêts, la faune et l'eau par des institutions collectives locales pour le bien des Populations locales. La GCRN est fonction de l'endroit, du contexte sociopolitique et biophysique. Elle peut se baser sur les utilisations commerciales des ressources naturelles, comme la gestion de la faune à des fins de tourisme local ou par des entreprises de chasse, ou elle peut être fondée sur des utilisations des ressources pour la subsistance principalement, comme dans le cas des produits forestiers non ligneux (Roe et al. 2009).

POLLUTION

Définie par le code de la marine marchante (CMM) comme : « l'introduction directe ou indirecte par l'homme, de substance ou d'énergie dans le milieu marin, y compris dans les estuaires lorsqu'elle a ou peut avoir des effets nuisibles tels que dommages aux ressources biologiques et à la faune et à la flore marine, risques pour la santé de l'homme, entraves aux activités maritimes, y compris la pêche et les autres utilisations légitimes de la mer, altération de la qualité de l'eau de mer du point de vue de son utilisation et dégradation des valeurs d'agrément »(A, D. Kandé, in : Droit de l'environnement marin au Sénégal) (M Bonnin, I. Ly et al 2016) qui reprend la définition de la Convention des Nation Unies sur le droit de la mer. (art 1 CMM)

POLLUTION TELLURIQUE

Il renvoie généralement à toute pollution marine provenant du continent elle comprend notamment la pollution provenant des fleuves, rivières, estuaires, pipelines et installations de déchargement.

POLLUTION MARINE

Pollution qui provient de la mer. L'augmentation du trafic maritime a conduit à la multiplication des accidents provoquant des déversements d'hydrocarbures et autres substances nuisibles. Ces événements constituent souvent des désastres tant au plan écologique que socio-économique.

Ce qu'on appelle communément une marée noire provoque des dommages sur la

biodiversité marine et donc, également, sur les activités dépendantes du bon état du milieu marin telles que la pêche, le tourisme, la pêche sportive, la ponte des tortues marines, etc.

PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION (PAG).

Le Plan d'Aménagement et de Gestion est un outil de planification conçu pour guider toutes les activités de gestion d'un site. Il prend en compte les grandes orientations nationales et internationales en matière de gestion des ressources naturelles.

Il constitue à cet effet un outil de développement local, un tableau de bord pour le gestionnaire et, pour les partenaires et bailleurs, un document de référence utile en même temps à l'évaluation et à l'auto-évaluation.

Les modalités de mise en œuvre du PAG devront se fonder sur la mise en place d'un réseau partenarial solide et la capacitation des acteurs locaux. Ainsi, le plan d'aménagement et de gestion peut être défini comme : un outil pour définir, programmer et contrôler la gestion de manière objective et transparente. Sa rédaction permet de tirer le plus grand profit des expériences et actions mises en œuvres sur le terrain. (Réf. : Maison de la Réserve - Lac de Remoray © 2014)

Le processus d'élaboration d'un PAG porte pour l'essentiel sur les six (06) activités majeures :

- le renforcement des capacités des populations pour faciliter la participation à l'élaboration du PAG,
- la réalisation du diagnostic sur la zone d'emprise de l'AMP,
- la restitution et la validation du diagnostic,
- l'élaboration participative du Plan d'Actions,
- l'élaboration participative du plan d'aménagement et de gestion,
- la restitution et la validation.

I Résumé

LOCALISATION DU SITE :

L'Aire Marine Protégée de Gorée est située dans la région de Dakar. Elle est à cheval entre les départements de Dakar, Pikine, et Rufisque. Les trois des quatre départements de la région de Dakar sont concernés par l'AMP.

Elle est polarisée par huit communes que sont : Dakar-Plateau, Hann Bel-Air, Dalifort-Forail, Thiaroye Gare, Mbao, Rufisque-Est, Rufisque-Ouest et la Commune de l'Île de Gorée). Elle s'étend sur une superficie de 52.517 ha, composée en une zone marine et d'une zone côtière. L'AMP est entourée d'un espace multifonctionnel et multiforme, au regard de ses potentialités économiques et industrielles qui jouxtent l'AMP.

LE CONTEXTE :

Envisagé dans le cadre du « **projet d'extension du réseau des AMP au Sénégal** » par le **Réseau des Aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest** », l'accompagnement de la DAMCP dans la poursuite de la création d'AMP est un des volets importants. La création de nouvelles AMP dotées de Plan d'aménagement et de gestion (PAG) et d'organes de gouvernance adaptés, est l'option privilégiée du Gouvernement, conformément aux recommandations de la Communauté Internationale. A travers cette politique, le Sénégal souhaite reconstituer son potentiel halieutique et asseoir un développement socioéconomique durable.

Cette volonté manifeste de consolider et de renforcer le réseau des aires marines Protégées trouve surtout son explication dans le cadre de l'application de la Convention sur la diversité biologique, en particulier et dans le cadre des décisions adoptées lors de la Conférence de Nagoya au Japon en 2010 (Cibles d'Aichi). L'objectif 11 d'Aichi engage les États à créer 10% d'aires marines protégées dans le territoire maritime d'ici 2020.

C'est ainsi que la DAMCP, avec l'appui technique et financier du Réseau des Aires marines protégées de l'Afrique de l'Ouest (**RAMPAO**), poursuit le processus de création de l'Aire marine protégée de Gorée.

Il faut noter que la création de cette aire marine, vise non seulement la restauration et la protection des habitats et écosystèmes halieutiques et côtiers, mais aussi la dépollution du milieu marin et environ, la lutte contre les pratiques de pêche illicite et l'occupation des canaux de navigation de la zone portuaire par les pêcheurs artisanaux mais aussi la promotion des connaissances scientifiques et traditionnelles pratiques endogènes et savoir-faire locaux pertinents aux fins d'une gestion durable et rationnelles de la biodiversité marine et côtière de l'aire marine. Il permettra aussi de développer un cadre pour susciter l'intercommunalité entre les maires des différentes communes polarisées par l'aire marine.

Aussi, faudrait-il que la DAMCP, qui met en œuvre la politique de l'Etat en matière de mise en place et de gestion des aires marines communautaires protégées, s'appuie sur le document de stratégie nationale pour les AMP (actualisée en 2020) pour articuler ses PAG en fonction de cette stratégie. Ce document, dispose d'un plan d'action quinquennal articulé autour de 3 axes stratégiques :

- 1. Création d'AMP et renforcement institutionnel ;**
- 2. Renforcement des bénéfiques socio-économiques tirés des AMP ;**
- 3. Développement de la recherche scientifique et valorisation des connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux.)**

L'élaboration de ce plan d'aménagement et de gestion devrait aider à rétablir une situation

environnementale et socioéconomique réelle. Ainsi le Bilan diagnostic va permettre de connaître les problèmes, les enjeux de protection et de préservation des ressources marines de l'AMP et aussi définir un cadre d'actions prioritaires.

METHODOLOGIE :

La méthodologie utilisée pour l'élaboration de ce document s'articule essentiellement autour de trois grandes phases.

La première phase (i) concerne d'abord, la négociation qui fait suite à la saisine du Ministre de l'Environnement et du Développement durable par les acteurs locaux et le maire de l'île Gorée. Ce qui a permis à la Direction des Aires marines communautaires protégées, après instruction du Ministre de l'Environnement et du Développement durable de descendre sur le terrain pour rencontrer les différents acteurs concernés, dessiner les contours et les limites avec les parties prenantes (les services techniques déconcentrés pertinents, le syndicat d'initiative du tourisme, le port autonome de Dakar, la capitainerie du port, la marine nationale, les organisations socio-professionnelles, etc.) ; et enfin de trouver une dénomination de l'AMP. A la suite de ces réunions pour un large consensus autour de la création de l'AMP, une rencontre d'information et de mise à niveau s'est tenue à l'hôtel de ville de Gorée, avec les maires des différentes communes polarisées par l'AMP.

La deuxième phase (ii), est celle du diagnostic qui est tiré du *Rapid Rural Appraisal* (RRA) ou *Participatory Rural Appraisal* (PRA), connu sous l'acronyme français MARP (Méthode accélérée de Recherche Participative) qui est une méthode participative de diagnostic rapide de terrain. Cette méthode est mise au point dans le domaine du développement rural dans les années 1970. (LEROY, 2008). Le prétexte de l'utilisation de la MARP est basé sur une approche de terrain qui passe par l'écoute des populations locales et la compréhension de leurs pratiques. La méthode se veut intensive, itérative et rapide. Elle s'appuie sur une équipe multidisciplinaire. Un accent particulier est mis sur la valorisation des connaissances et des savoir-faire des populations locales, et sur leur combinaison avec les connaissances scientifiques modernes.

C'est ainsi que, après la séance de formation aux outils diagnostic et de planification, le diagnostic proprement dit est préconisé à partir d'un processus participatif et inclusif par des entretiens basés sur un questionnaire administré aux populations (hommes, femmes, jeunes, personnes du 3ème âge, etc). Le questionnaire est constitué des cinq thématiques suivantes :

1. Les principaux constats sur les ressources naturelles et l'environnement durant les dernières années ;
2. Les facteurs explicatifs des constats ;
3. Les initiatives développées ;
4. Les perspectives de la communauté ;
5. L'intégration des perspectives de la communauté au processus des AMP.

Il est combiné avec l'organisation de réunions sous forme de brainstorming et de focus group. Ceci a permis de recueillir différents points de vue sur la gestion des ressources naturelles, en particulier sur l'écosystème marin et côtier. Ce diagnostic est complété par une synthèse bibliographique.

La troisième phase concerne la planification qui a eu lieu après la restitution et la validation du diagnostic de terrain. Celle-ci a enregistré la présence de presque tous les acteurs et parties prenantes concernées. L'utilisation d'abord de **l'arbre à problèmes** a permis aux acteurs à partir des principales difficultés de dégager, pour chacune d'elles, les causes et les

conséquences, ensuite celle de **l'arbre à solutions** ou **l'arbre à objectifs** qui permet de faire ressortir les objectifs visés et les résultats à atteindre, pour enfin aboutir au **tableau de planification**.

LES PROBLEMES, ENJEUX ET DEFIS.

L'aire marine protégée de Gorée occupe un site au cœur de la capitale du Sénégal. Elle intègre en son sein le port autonome de Dakar qui fait partie des dix plus grands ports d'Afrique. Une grande partie de cette aire marine subit aujourd'hui à une pollution à outrance. Elle fait l'objet d'une exploitation anarchique et complexe des ressources naturelles. Différentes pratiques de pêches illicites sont identifiées au niveau du site (pêche à la dynamite, en scaphandre, etc). Les canaux de navigation à l'entrée du port comme à la sortie sont occupés par les pêcheurs artisanaux. Il est très fréquent d'enregistrer, depuis trois ans, des échouages de baleines en période de migration. Le constat est que les baleines sont de plus en plus désorientées dans leur voie de migration...

Les enjeux de l'AMP de Gorée tournent autour des aspects liés à la restauration des habitats et des ressources naturelles, à la dépollution de la baie de Hann, de la baie de Gorée et de la zone portuaire aux alentours, au renforcement de la gouvernance et à l'accroissement des retombées socioéconomiques des acteurs locaux.

A cet effet nous pouvons noter que les enjeux sont d'ordre environnemental, social et économique.

Les défis tournent autour de :

i) la restauration des habitats ; ii) la lutte contre la pollution marine et tellurique (l'éradication des déversements des déchets polluants continentaux, marins et des pollutions sonores créant des ondes pouvant dévier les cétacés dans leur migration) ; iii) le maintien de l'équilibre des fonctions écologiques des écosystèmes et de la voie de migration des cétacés et particulièrement des baleines ; iv) le renforcement de la gouvernance adaptée intégrant tous les acteurs de la pêche autour de l'AMP ; v) la promotion des connaissances scientifiques et traditionnelles pratiques endogènes et les savoir-faire locaux ; la promotion des activités génératrices de revenus, la libération des voies de navigation dans la zone portuaire.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) :

L'élaboration de ce plan d'Aménagement et de gestion (PAG) est réalisé grâce à l'appui financier et technique du Réseau des Aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, (RAMPAO).

La DAMCP, fidèle à sa démarche inclusive et de concert avec les acteurs locaux a conduit les travaux sur le processus d'élaboration de ce plan d'aménagement et de gestion (PAG).

Le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) est un outil conçu pour guider toutes les activités de gestion d'un site suivant des séquences temporelles fixées. Il prend en compte les grandes orientations nationales et internationales en matière de gestion des ressources naturelles. Il est donc un outil de développement local.

Le diagnostic de l'AMP de Gorée a fait ressortir trois domaines stratégiques, qui s'articulent autour de : (i) l'utilisation non durable de la ressource ; (ii) la lutte contre la pollution du site, (iii) la promotion des connaissances scientifiques et des connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux.

Les modalités de mise en œuvre du PAG devront se fonder sur la mise en place d'un réseau de partenariat solide et la capacitation des parties prenantes. En ce qui concerne les facteurs pouvant influencer le PAG positivement, quelques activités devront être menées afin d'accompagner le processus de mise en œuvre.

LA DUREE DE L'ACTION ET LE BUDGET :

La durée globale du Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Protégée de Gorée est de 5 ans. Le budget de réalisation des actions est estimé à un milliard deux cent soixante-huit millions (1.268.000.000) de francs CFA.

COMMENT CITER LE DOCUMENT?

Direction des Aires Marines Communautaires Protégées, Avril 2021, Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Aire Marine Protégée de Gorée.

Avec le concours technique et financier du Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), 76 pages.

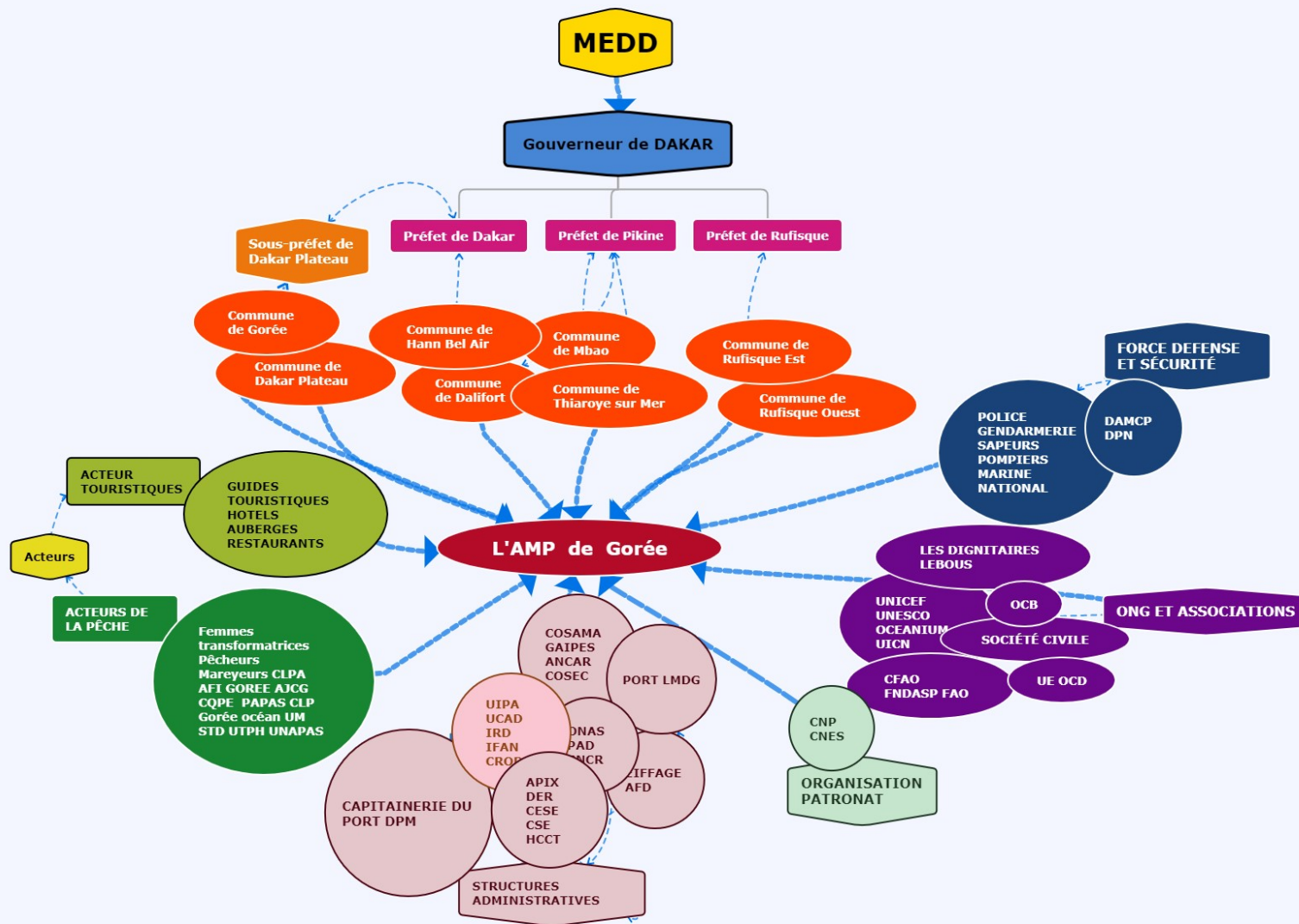


Figure 1 : Cartographie des acteurs autour de l'AMP de Gorée

II. INTRODUCTION

La mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial pour le développement durable (2002) et du Congrès mondial sur les parcs nationaux à Durban (2003) a entraîné auprès des Etats de nouveaux défis qui impliquent la création d'AMP. Cela a suscité auprès du Gouvernement du Sénégal la volonté de respecter ses engagements relatifs à la CBD, avec la création par décret (n° 2004-1408) en novembre 2004, de cinq (05) Aires Marines Protégées (AMP) d'une superficie de 1030 km² (103 000 ha) à Saint- Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Abéné et Bamboung. Depuis lors, cette politique est poursuivie et a abouti aujourd'hui à la création de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP), sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable par décret n°2012-543 du 24 mai 2012. Cela traduit la détermination et l'engagement du Gouvernement Sénégalais de faire face aux différents défis et enjeux liés à l'environnement de manière générale et à la dégradation des écosystèmes marins et côtiers en particulier. Cette orientation politique vise à renforcer la protection des ressources marines et côtières par la mise en place d'un réseau fonctionnel d'aires protégées, suffisamment représentatif des écosystèmes côtiers, estuariens et marins.

La création de nouvelles AMP, dotées d'organes de gestion adaptés, est l'option privilégiée du Gouvernement, conformément aux recommandations de la Communauté Internationale. A travers cette politique, le Sénégal souhaite reconstituer son potentiel halieutique et asseoir un développement socioéconomique durable.

Cette volonté manifeste de consolider et de renforcer le réseau des aires marines protégées trouve surtout son explication dans le cadre de l'application de la Convention sur la diversité biologique, en particulier dans le cadre des décisions adoptées lors de la Conférence de Nagoya au Japon en 2010 (Cibles d'Aichi). L'objectif 11 d'Aichi engage les États à créer 10% d'aires protégées dans le territoire maritime et côtier, d'ici 2020.

C'est dans ce cadre que la DAMCP poursuit l'extension de son réseau d'AMP et plus particulièrement dans la région du Cap vert qui, jusque-là, ne disposait pas d'un tel outil de gestion de la biodiversité marine et côtière à part le Parc National des Iles de la Madeleine. Mais il est important de noter que les vocations ne sont pas tout à fait les mêmes.

Par ailleurs, le littoral de cette région, bien qu'agressé de tout bord, regorge d'importantes potentialités halieutiques du fait de la diversité de sa faune marine qui s'explique par des eaux froides de la Grande Côte, et de ses fonds rocheux volcaniques. Sa position géographique est un atout considérable, situé au croisé des chemins des voies transatlantiques, Europe-Amérique du Sud, Afrique du Nord et du sud, et l'existence de couloirs des migrations des baleines qui expliquent les échouages fréquentes de baleine. Déjà le samedi 13 Avril 2019 une baleine appartenant au sous ordre des mysticètes, de 30m environ, a été secourue et remise en mer au large de Dakar, à proximité du camp militaire du 23^{ème} BIMA.

C'est pourquoi la fragilité de cet écosystème du fait des effets dus aux changements climatiques et aux activités anthropiques (surpêche, pollution marine provenant de la mer, la pollution marine d'origine tellurique, l'exploitation pétro-gazière, etc.) contribuent à compromettre diverses activités halieutiques et plus particulièrement celles des migrations des baleines, et de la navigabilité autour de l'espace portuaire

Les aires marines protégées apparaissent dès lors comme des formes d'administration spéciales qui sont au cœur de la nouvelle gouvernance de la biodiversité marine et côtière : elles réalisent une opération d'étatisation d'espaces naturels à protéger contre la logique générale de décentralisation affichée dans le cadre de la durabilité.

Les cadres juridiques retenus pour mettre en place des espaces protégés connotent fortement les choix politiques des états et signalent également leur manière d'exercer l'action publique, mais en même temps ces cadres sont adoptés et mis en œuvre par des Etats dont les moyens et les capacités de contrôle social sont faibles, voire théoriques (FERAL, 2007).

Les AMP, en tant qu'outils à la fois d'atténuation, d'adaptation et de résilience aux effets des changements climatiques, constituent un des remparts face à cette situation qui nécessite l'implication de tous. C'est dans cette dynamique que le RAMPAO appuie la DAMCP dans son projet « **extension de réseau des AMP au Sénégal** » pour l'élaboration inclusive et participative du Plan d'Aménagement et de Gestion de l'AMP de Gorée.

L'importance de la gouvernance est ainsi explicitement reconnue. L'objectif de la mise en œuvre d'une bonne gouvernance des aires marines protégées, conciliant préservation des ressources et développement socio-économique, est particulièrement difficile à atteindre dans les pays les moins avancés dans un contexte caractérisé par la complexité des organisations sociales et institutionnelles, ainsi que par des taux de croissance de la population, parmi les plus élevés du monde.

Les aires marines et côtières protégées d'Afrique de l'Ouest présentent des types de zonage plus ou moins complexes, en fonction de leur date de création conception, de leur mise en place, de leur complexité géographique et écologique ou de l'importance de leur population. Conformément à sa vision et au respect des engagements du Sénégal en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière, de gestion durable des zones de pêche, de valorisation du patrimoine culturel et de partage équitable des retombées socio-économiques au profit des communautés, la Direction des Aires Marines Communautaires protégées du Sénégal met l'accent sur l'élargissement de son réseau d'aires protégées.

Dès lors, la création d'une aire marine protégée à Gorée doit intégrer l'ensemble des éléments sus mentionnés, sans oublier que la démarche s'appuie sur le fait qu'une aire protégée est un périmètre dont la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère, les eaux, ont un intérêt présent et futur qui justifie qu'il soit préservé de toute dégradation. Dans cette perspective, il est nécessaire de capitaliser les informations liées à toutes ces composantes. Cela permet d'avoir une vision plus claire du processus de mise en place de l'aire protégée et de la définition d'un futur plan de gestion.

Tel est le contexte de la présente étude.

2.1 Vision de la DAMCP

Un réseau cohérent d'AMP au Sénégal, écologiquement représentatif, efficacement cogéré, assurant la conservation de la biodiversité marine et côtière, la gestion durable des zones de pêche, la valorisation du patrimoine culturel des connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux et un partage équitable des retombées socio-économiques au profit des communautés.

2.2 L'Objectif global de L'AMP

Est l'utilisation durable et rationnelle des ressources marines et côtières de l'AMP de Gorée et sa zone périphérique, en vue de contribuer aux stratégies nationales d'amélioration des conditions d'existence, de promouvoir un développement économique, social et environnemental articulé au PAP 2a.

2.3 Les Objectifs spécifiques de L'AMP

- Promouvoir les connaissances scientifiques, savoirs endogène, normes et pratiques culturelles à l'échelle de L'AMP.
- Améliorer des conditions d'existence des acteurs.
- Libérer les voies ou canaux de navigation dans la zone portuaire.
- Surveiller efficacement le littoral et les écosystèmes marins et côtiers, à l'échelle de l'AMP, contre l'érosion côtière et la pêche illicite.
- Maintenir la qualité écologique du milieu à l'échelle de l'AMP Réhabiliter des habitats naturels à l'échelle de l'AMP.
- Vulgariser les textes et lois sur l'action de l'Etat en mer et en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière.

2.4. Résultats attendus.

- **L'état de référence des ressources subaquatiques autour de l'île de Gorée et dans l'ensemble de l'AMP est connu.**
- **La recherche scientifique au niveau de l'AMP et alentours est promue et les capacités des acteurs locaux renforcées.**
- **Les connaissances empiriques sont répertoriées et valorisées.**
- **Le littoral à l'échelle de l'AMP est protégé de l'avancée marine.**
- **Les habitats et écosystèmes naturels sont restaurés et réhabilités.**
- **Des organes de gouvernance, adaptés et fonctionnels, sont mis en place.**
- **Les connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux sont promus et intégrés dans le modèle de gestion de l'AMP.**

- **La biodiversité marine et côtière est conservée et son utilisation durable est assurée.**
- **Les canaux de navigation à l'entrée comme à la sortie du port sont libérés.**
- **Les risques de coalisions entre pirogues et bateaux sont éradiqués.**
- **La pollution à l'échelle de l'AMP est réduite.**
- **Les tortues marines au niveau des plages sont observées.**
- **Les fonds marins nettoyés.**
- **Une remontée biologique est constatée au niveau des pêcheries.**

III-. ETAT DE REFERENCE DE LA ZONE POLARISEE PAR L'AMP DE GOREE

3.1 PROFIL HISTORIQUE

En plus des événements mentionnés dans le tableau ci-dessous, il est possible de mentionner les quelques dates phares et événements suivants :

La création du village de Hann Bel Air en 1903 a occasionné l'occupation de l'espace du parc de Hann et de l'ISRA, la consolidation des villages, l'exploitation des ressources halieutiques, et les regroupements familiaux. La zone était très remarquable avec la présence de la baie de Hann (qui occupe la frange maritime allant du port de Dakar jusqu'à Bargny), qui était considérée comme l'une des plus belles baies au monde (2^{ème} au monde après la Baie de Rio de Janeiro) bordé de cocotiers et de nombreuses autres espèces végétales. (1950 -1996).

Dans la même période (1950-1960), la zone comprise entre Thiaroye et Rufisque était marquée par une pollution de la plage liée à une fuite répétitive et récurrente d'hydrocarbures dans la zone de Mbao et Rufisque en provenance des ICS, de la Senta et de la SAR.

En outre, le violent ouragan « Sindy » a occasionné de nombreux dégâts matériels, la disparition des cimetières et de plusieurs maisons, l'endommagement du réseau d'eau dans la zone de Rufisque (1997).

Deux ans plus tard (1999), un phénomène inédit et non-expliqué jusqu'ici a été noté. Il s'agissait d'un échouage massif de poulpes ayant occasionné une pollution de la plage. En conséquence, de nombreux industriels du secteur de la pêche en ont profité pour relancer leurs activités.

Avec l'extension des localités, l'occupation anarchique, le manque d'infrastructures d'assainissement, de sanitaires dans la plupart des maisons, l'installation de la zone industrielle favorisée par la position stratégique de la baie de Hann, de la zone portuaire avec plus 80 % des industries de Dakar (1970), et l'érection d'une décharge d'ordures solides de Dakar dans la zone de Hann-marigot à « Sotiba », ont occasionné une

dégradation progressive de l'environnement (pollution majeure de la nappe phréatique, pollution tellurique et marine...).

Par ailleurs, malgré la délocalisation de la décharge vers « Mbeubeuss », le déplacement de la population, l'organisation d'un plaidoyer pour la dépollution de la baie de Hann, la situation de pollution ne s'améliorait pas.

A partir de 2000, il a été noté une diminution progressive des ressources halieutiques ayant occasionné une baisse des revenus, le début de l'immigration clandestine, l'augmentation de l'effort de pêche lié à l'éloignement des zones de pêche.

Les activités de pêche, principales sources de revenus de la majeure partie de la population, sont devenues moins productives et le phénomène de l'immigration est revenu en 2005, 2008 et 2021. De nombreux décès, suite à la disparition de centaines de jeunes, ont été enregistrés.

En 2005, la pression sur l'environnement s'accroît avec des inondations à Dalifort et Hann, les populations tentent de trouver des solutions. Dans cette dynamique, des projets de restructuration, de construction de canalisation, d'aménagements et de branchements sociaux à l'égout, de mise en place de bassin de rétention et d'épuration par système gravitaire (régulateur), etc., ont vu le jour.

Des initiatives de protection et de restauration de la qualité de l'environnement s'organisent. On peut citer la création d'une réserve marine communale à Gorée en 2003. Cette dernière avait pour objectif la régénération des ressources, la limitation de la pêche illicite. Les problèmes majeurs qui ont conduit à la marginalisation de ce projet sont, entre autres, l'absence de l'Etat pour veiller au respect de la réglementation, mais également à la méconnaissance de la procédure de classement d'aires protégées dans le domaine public maritime de l'Etat.

Par conséquent, cette faiblesse a conduit les acteurs de la pêche à ignorer la réglementation édictée. Ainsi, les nombreuses arrestations de « délinquants » n'ont occasionné aucun effet et bon nombre de conflits ont été notés entre surveillants de la zone qui agissaient pour la commune de l'île de Gorée et les pêcheurs.

Avec l'appui des projets comme le Girmac (projet Gestion intégrée des ressources marines et côtière), qui a vu le jour après la création de la première génération des AMP en 2004, les CLPA ont été créées et la cogestion est devenue une pratique courante dans la zone.

A partir de 2006, les projets ayant trait à la gestion de l'environnement, en général, et des ressources halieutiques, en particulier, ont commencé à se multiplier dans la zone. Cela a occasionné un début d'organisation dans le secteur de la pêche et la création de la Direction des Aires Communautaires (DAC). La création ultérieure de la Direction des Aires Marines Communautaire Protégées (DAMCP) au Ministère chargé de l'Environnement a conduit à la dissolution de la DAC.

D'autre part, avec les différentes perturbations notées dans la zone cela a occasionné de nombreux dysfonctionnements au niveau des voies de migrations de cétacés (les dauphins et baleines échouent fréquemment sur la plage).

En 2012, les activités liées au dragage **de Rufisque offshore et Rufisque profond** ont accentué la restriction des zones de pêche, la destruction des matériaux de pêche et la baisse des revenus. Du côté de Rufisque il est noté un déversement d'hydrocarbures en mer par la SENELEC. Selon les habitants ce phénomène se répète tous les deux ans et

occasionne un arrêt momentané des activités de pêche, une mortalité en masse des ressources halieutiques et une dégradation de la plage.

En 2014, de nombreuses manifestations, des saccages, des prises d'otage de nombreux agents de la pêche ont été notés, suite à l'application de la loi portant interdiction du filet mono filament. Pour les populations, cette décision était considérée comme unilatérale, sans aucune prise en compte de l'opinion des acteurs du secteur.

A partir de 2015, d'autres évènements sont survenus. On peut noter une forte houle qui a occasionné la destruction de nombreuses maisons, de cimetières, la destruction des matériaux de pêche, la collision entre une pirogue et une vedette qui a créée des nombreuses noyades et morts au large de Gorée (en 2018), une fuite d'hydrocarbures des tuyaux de la Sar en 2019 (du côté de Rufisque) ont suscité de nombreuses polémiques.

Le démarrage des travaux du projet de dépollution de la baie de Hann en 2020 fut l'un des plus récents et heureux évènements ayant trait à la mer.

En 2020, il y a eu un arrêt momentané de toutes les activités liées à la mer suite à l'apparition d'une maladie cutanée mystérieuse.

En 2021, un navire échoué à la plage de Thiaroye (quai de pêche) entrave pendant un bon moment les débarquements des pêcheurs artisanaux.

2.1

Période	Evénements marquants	Conséquences
1588- 1677	Occupation de l'Île de Gorée par les Hollandais puis par les Français Traite négrière	Nationalisation française des Goréens, Perte de main d'œuvre, appauvrissement, dépeuplement
1990	Trafic de produits frauduleux de la Gambie par des piroguiers dans la zone de Thiaroye-Mbao	Arrestations, emprisonnements, blessures, dégâts matériels, disparition de piroguiers
1914	Epidémie de peste	Déplacement des populations, Création de villages, début des activités Extension et installation irrégulières des populations.
1944	Gorée érigé en site historique (patrimoine national et mondial)	Forte fréquentation de l'île (tourisme, personnalités importantes) avec les résidents français et recrutement de personnel parmi les autochtones
1950	Organisation d'activités économiques et sociales autour de la baie de Hann (Hann Bel-Air, Dalifort-Forail, Thiaroye sur mer, Dakar-plateau)	Branchements abusifs et clandestins des industries sur le réseau des eaux pluviales
1970	Installation de la zone industrielle et portuaire qui regroupe 80% des industries de Dakar	Branchements abusifs et clandestins des industries sur le réseau des eaux pluviales. Organisation d'un plaidoyer pour la dépollution de la baie de Hann par les dynamiques communautaires
1996	Création de deux communes d'arrondissement (Hann bel air et Dalifort) Occupation espace Parc de Hann et ISRA Création du village de Hann Bel-Air	Consolidation des villages Exploitation des ressources halieutiques Installation des pêcheurs en provenance de Thiaroye/mer Formalisation et restructuration du leadership local. Responsabilité des élus locaux engagée
1999	Boom du poulpe	Pollution de la plage

Période	Événements marquants	Conséquences
2000	Constat d'une diminution progressive des ressources halieutiques	Repos biologique, Instauration des ZPP, Protection de certaines espèces, Création de CLPA
2003	Création de la réserve communautaire de Gorée	Régénération des ressources, Limitation de la pêche illicite, Arrestations et conflits
2012	Dragage Rufisque offshore et Rufisque profond	Restriction des zones de pêche, Destruction des matériaux de pêche Baisse des revenus
2019	Début des démarches pour la création d'une AMP	
2021	Demande d'intégration de Goréens dans les CLPA	

Tableau 1 : Tableau profil historique : Quelques dates importantes

3.2 Présentation de la zone

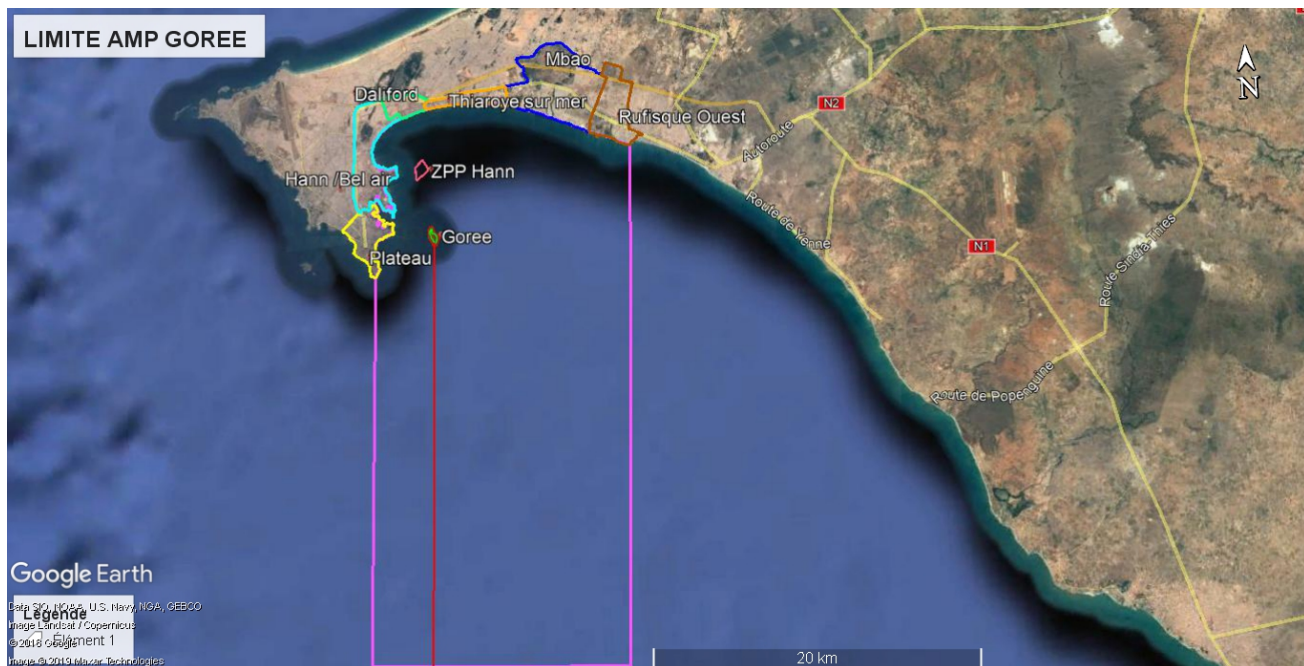
L'aire marine de Gorée est constituée des communes de Dakar Plateau, Bel-Air, Dalifort Forail, Thiaroye sur mer, Mbao, Rufisque Est, Rufisque Ouest ; Gorée, en plus, est implicitement de la ville de Dakar Elle Polarise à cet effet trois des quatre départements de la région de Dakar, que sont Dakar, Rufisque et Pikine

3.2.1- Les départements dans l'AMP de Gorée

L'AMP de Gorée regroupe à elle seule trois des quatre départements que connaît la région de Dakar.

Département	Population (2013)	Superficie km2	Communes de l'AMP de Gorée	Arrondissements
Dakar	1 030 594	79	Hann Bel-Air, Dalifort; Dakar plateau, Ville de Dakar, l'île de Gorée	Almadies • Dakar-Plateau • Grand-Dakar • Parcelles Assainies
Guédiawaye	329 659	13		Guédiawaye
Pikine	1 170 791	87	Mbao, Thiaroye	Dagoudane • Niayes • Thiaroye
Région de Dakar	2 956 023	547		
Rufisque	490 694	372	Rufisque Est ; Rufisque Ouest	Rufisque • Sangalkam

Tableau 2 : Situation administrative des communes de l'AMP dans la région de Dakar



Carte 1: Carte de la presqu'île du Cap Vert et des limites de l'AMP

3.2.2 Le Port autonome de Dakar

La particularité de l'AMP de Gorée est le fait qu'elle ait en son sein un port de renommée internationale qui figure parmi les dix premiers (9^{ème}) en l'Afrique. Le port autonome de Dakar est situé à un carrefour des lignes maritimes reliant l'Europe à l'Amérique du Sud, L'Amérique du Nord à l'Afrique du Sud ; il bénéficie d'une position géographique exceptionnelle qui permet aux navires venant du Nord de disposer d'un gain de navigation de deux (2) à trois (3) jours par rapport aux autres ports de la côte ouest africaine. Avec un plan d'eau de 177ha stable et bien sécurisé, un chenal de 195m récemment dragué à -13m à partir de la bouée d'atterrissage n°12 jusqu'au Terminal à conteneurs (soit environ 700.000m³ de résidus à mobiliser).

3.2.3- Situation administrative

3.2.3.1 L'île de Gorée

L'île de Gorée ou Gorée est à la fois une île de l'océan Atlantique nord, située dans la baie de Dakar (Sénégal), et l'une des 19 communes d'arrondissement de la capitale. C'est un lieu symbolique de la mémoire de la traite négrière en Afrique, reconnu officiellement par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1978 : Gorée, « île-mémoire » de cette tragédie, fut ainsi l'un des tout premiers lieux à être portés sur la liste du patrimoine mondial gérée par l'Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture(UNESCO).

En 1996, le Parlement se prononce en faveur d'une profonde réforme de l'organisation territoriale du Sénégal. Dans le cadre de cette politique de décentralisation, la Commune de Dakar, devenue trop étendue et trop peuplée, se retrouve subdivisée en 19 communes d'arrondissement, auxquelles des pouvoirs plus grands sont conférés.

Pour la Commune de Gorée c'est une sorte de résurrection. Avec le titre de « Commune d'Arrondissement de l'île de Gorée », elle reprend possession des bâtiments de l'ancien hôtel de ville au centre de l'île, un édifice qui avait hébergé la mairie de la précédente commune de Gorée entre 1872 et 1929.

Cette nouvelle orientation est l'une des réalisations majeures de l'équipe municipale, dirigée successivement par Augustin Ly, puis Urbain Diagne à partir de 1975.

Sous le mandat d'Urbain Diagne, militaire de carrière et adjoint spécial au Maire de Dakar chargé de Gorée à partir de 1980, qui s'achèvera par sa retraite politique en 2001, Gorée renaît notamment par sa classement sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco (1978) avec le concours de son Secrétaire-Général, le sénégalais Amadou-Mahtar M'Bow et d'Abdou Diouf, alors Premier Ministre de Léopold Sédar Senghor. L'île retrouve son cachet d'antan : rénovation des bâtiments et infrastructure adaptée aux normes architecturales d'origine, refleurissement par l'Association des Amis de la Nature présidée alors par Maître Marie-Josée Crespin.

Sur le plan sanitaire, Gorée est désormais dotée d'un dispensaire rénové par l'ordre souverain de Malte, dont Urbain Diagne est Chevalier de grâce, membre de l'unique commanderie d'Afrique basée au Sénégal.

L'île se modernise et s'ouvre au monde par de nombreux jumelages avec d'autres villes également chargées d'Histoire : Drancy (France), Robben Island (Afrique du Sud), Sainte-Anne (Martinique), Lamentin (Guadeloupe). Gorée est désormais un lieu de passage et de recueillement obligé pour les grands de ce monde en visite officielle au Sénégal (Jean-Paul II, Bill Clinton, Yasser Arafat...).

Elle devient également un lieu d'intenses activités culturelles (festivals de jazz, expositions..) et intellectuelle (Université des Mutants, Fondation Soros, Maison d'éducation Mariama-Bâ).

Gorée est alors un symbole de brassage ethnique et culturel, mêlant des habitants de toutes les régions du globe, et de tolérance religieuse, à l'image de la composition des familles multiconfessionnelles et métissées qui y vivent. Cohabitent harmonieusement les communautés musulmane (sunnite, dont les ermites Baye-Fall de rite mouride), chrétienne, bouddhiste et rasta. On peut ainsi voir, régulièrement, l'imam assister à la messe de la fête patronale Saint-Charles Borromée ou le curé prier à la mosquée lors de la fête de l'Aïd El Kebir (Tabaski).

Désormais, la Commune de Gorée est dirigée par un Conseil municipal, démocratiquement élu, tous les cinq ans, avec un maire élu par les membres du Conseil. Le maire actuel est Maître Augustin Senghor, élu en 2002, puis réélu en 2009. Président de l'Union sportive de Gorée, il est également membre du « Rassemblement des écologistes du Sénégal - Les Verts » et premier maire écologiste du pays.

La Commune est rattachée à l'arrondissement de Dakar Plateau. Elle fait partie du Département de Dakar et de la région de Dakar.

3.2.3.2. Commune de Dakar Plateau

Dakar-Plateau est l'une des 19 communes d'arrondissement de la ville de Dakar (Sénégal). Elle fait partie de l'arrondissement de Dakar Plateau. Elle abrite le marché de Sandaga. C'est le quartier le plus moderne de la capitale, situé dans le sud de la presqu'île du Cap-Vert, face à l'île de Gorée.

Aujourd'hui symbole de modernité, c'est pourtant là que se trouvent les plus anciens bâtiments de la ville. Après un premier plan cadastral en 1858, le gouverneur Pinet-Laprade fait dresser un nouveau plan d'alignement de la ville en 1862. D'autres constructions sont réalisées par l'administration de l'AOF coloniale, lorsque sa capitale est transférée de Saint-Louis à Dakar en 1902. L'avenue El-Hadj-Malick-Sy fut ainsi conçue pour séparer obliquement d'Est en Ouest ces édifices de leur environnement indigène plus populaire.

3.2.3.3. Commune de Hann Bel Air

Hann Bel-Air est l'une des 19 communes d'arrondissement de Dakar (Sénégal). Elle fait partie de l'arrondissement de Grand Dakar. Ce quartier est assez étendu, il se situe à l'Est de la capitale, en bordure de l'océan, entre Patte d'Oie et Dakar-Plateau. La tradition locale trace l'implantation du village originel de « Yarakh » en 1910 par Ndiaga Sy, pêcheur et agriculteur.

Le village de Hann ou « Yarakh » est le noyau originel de la commune d'arrondissement. Les quartiers Hann pêcheurs et Hann Plage forment le village traditionnel fondé par les pêcheurs « lébous » à proximité de la plage de la Baie de Hann. Entre 1749 et 1753, le naturaliste Français Adanson mentionnait le village de « Yarakh » sur la cartographie de la faune et de la flore en Afrique de l'Ouest.

3.2.3.4. Commune de Dalifort

Dalifort (ou Dalifort-Foirail) est l'une des 16 communes d'arrondissement de la ville de Pikine (Sénégal). Située à l'entrée de la presqu'île du Cap-Vert, à l'est de Dakar, elle fait partie de l'arrondissement de Dagoudane.

La Commune d'arrondissement de Dalifort-Foirail est créée par le décret du 30 avril 1996. Le Conseil municipal de Dalifort-Foirail fut installé à la suite des élections locales de Juin 2014 coïncidant avec la communalisation intégrale de l'Acte III faisant de Dalifort-Foirail une commune de plein exercice. Il est l'instance délibérative élue au suffrage universel direct, chargée par ses délibérations des affaires de la Commune. Le Conseil municipal est dirigé par une équipe composée du Maire et ses adjoints, appuyés administrativement par le Cabinet du Maire et le Secrétariat municipal.

3.2.3.5. Commune de Thiaroye Sur Mer

La Commune d'arrondissement de Thiaroye/Mer fait partie de l'Arrondissement de Thiaroye. Elle est sous la tutelle administrative du Sous-préfet de l'Arrondissement qui est le représentant de l'Etat. Cette dernière veille à ce que les orientations locales soient conformes aux lois en vigueur et aux orientations nationales. Ainsi le Sous-préfet assiste aux séances du Conseil municipal et approuve les délibérations, les documents budgétaires et les documents de planification.

3.2.3.6. Commune de Mbao

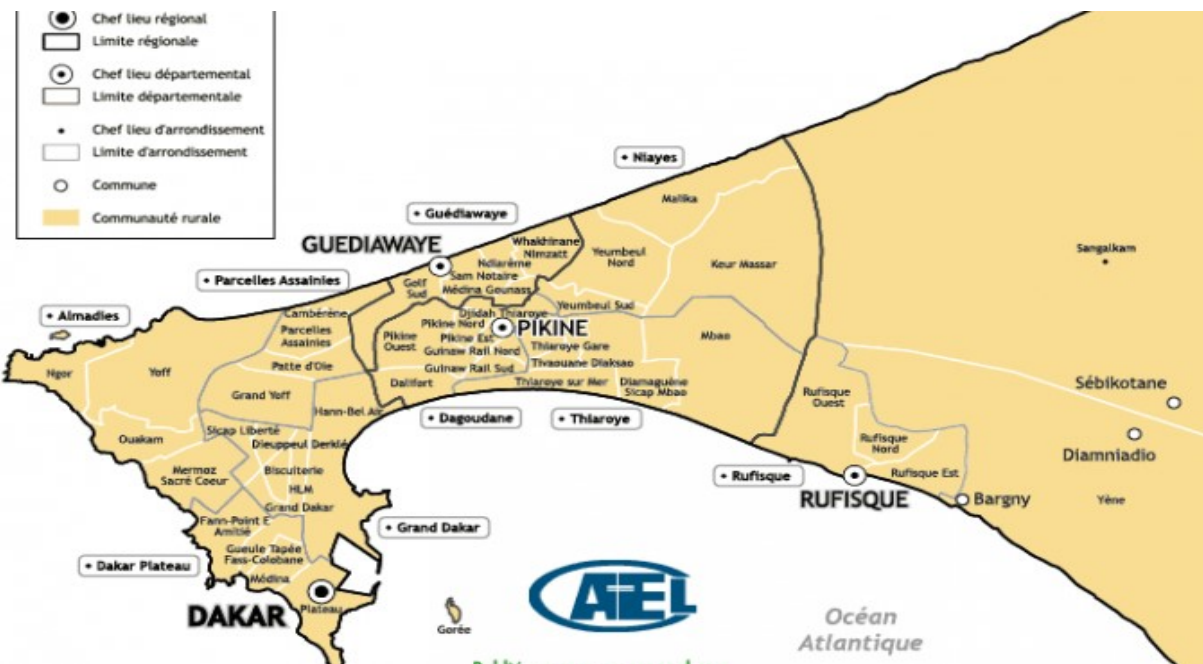
Mbao est un village traditionnel lébou. Il a été érigé en Commune en 1996, c'est l'une des 16 communes d'arrondissement de la ville de Pikine (Sénégal). Située à l'entrée de la presqu'île du Cap-Vert, à l'est de Dakar, elle fait partie de l'Arrondissement de Thiaroye.

3.2.3.7. Communes de Rufisque Est et Ouest

Le département de Rufisque comprend deux arrondissements groupant les communes suivantes :

- L'Arrondissement de Rufisque, qui comprend une seule ville, l'ancienne Commune de Rufisque avec ses 3 communes d'arrondissement, érigées en communes depuis 2014 : la Commune de Rufisque Est, la Commune de Rufisque Nord, la Commune de Rufisque Ouest.
- L'Arrondissement de Sangalkam.
- Ces trois collectivités locales de Rufisque ont fait l'objet chacune d'une délimitation de son périmètre au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Malgré cette délimitation il n'est pas toujours aisé de cerner avec précision les limites du territoire communal existant ou projeté.
- Néanmoins la réalité spatiale est à tenir en compte, c'est-à-dire l'étendue actuelle de l'agglomération rufisquoise dans laquelle tous les quartiers sont répartis entre les communes d'arrondissement :
 - la Commune d'arrondissement de Rufisque-Ouest comprend 23 quartiers pour une superficie de 259,5 ha ;
 - la Commune d'arrondissement de Rufisque-Est comprend 31 quartiers pour une superficie de 390,5 ha.

Carte Localisation et limites des départements



Carte 2: Carte limites départements

3.3 Etat des lieux géophysiques de la zone polarisée par l'AMP

3.3.1 Cadre hydrographique

L'hydrographie de la région de Dakar est composée de marigots et de lacs qui représentent des atouts économiques et écologiques pour l'écotourisme de la région. Toutefois, ce domaine est menacé par l'industrialisation occasionnant ainsi des inondations récentes. Le capital forestier de la région de Dakar, bien qu'il soit menacé par les contraintes telles que la régression des espaces forestiers, la démographie galopante, constitue un enjeu économique important.

➤ L'Île de Gorée

Pour une meilleure compréhension de l'hydrologie de la baie de Gorée, une étude de l'action des vents sur la température des eaux de surface semble indispensable.

L'hydrologie de la baie de Gorée est principalement déterminée par un « upwelling » saisonnier qui dure en général d'Octobre-Décembre à Mai-Juin. Il s'agit d'un phénomène particulier des océans et des mers qui se manifeste par la remontée en surface des eaux profondes froides et riches en sels nutritifs. L'hydrologie de cette région a déjà fait l'objet de nombreuses études. La baie de Gorée est située dans la zone tropicale Nord. C'est

dans les zones tropicales que s'effectuent les plus importants échanges de chaleur (par convection et par évaporation) entre océan et atmosphère.

➤ **Commune de Dakar-Plateau et de Hann Bel-Air**

Cette baie se situe dans la « Petite-Côte » et est caractérisée par l'interaction entre un processus d'upwelling et une topographie qui est à l'origine de l'établissement sur le plateau continental d'une zone de rétention dans laquelle les conditions favorables à la reproduction des espèces de poissons sont réunies (concentration, rétention et enrichissement, etc.).

Le régime des courants de cette zone est déterminé par deux systèmes de grands courants océaniques aux caractères très différents. Contrairement à la Grande-Côte (de Dakar à Saint-Louis), ces courants marins ont moins d'impact sur la pêche artisanale.

Les conditions physiques et hydro climatiques du milieu marin font que la « Petite Côte » est très poissonneuse, d'où le développement de la pêche artisanale, principale activité du village traditionnel de Hann.

➤ **Commune de Dalifort**

La Commune de Dalifort-Foirail fait partie des « Niayes 1 » de la Région de Dakar qui couvrent 4.800 hectares (Diop A., 2003). Elle intègre précisément la grande « Niaye » de Pikine. Quant aux dépressions, il s'agit d'un ensemble de lacs asséchés et de bas-fonds très fertiles entre ces dunes.

➤ **Commune de Mbao**

La forêt classée de Mbao était utilisée en 1917 dans un système de captage des eaux de pluies. Le réseau était constitué de puits creusés de 1,5m de diamètre dans les zones dépressionnaires avec des trous à la base de la margelle. Ainsi l'eau entraînait dans le puits par les trous faits à la base de la margelle. Ces puits sont reliés par des canaux avec de grands puits 4m de diamètre disposant de plateformes pour accueillir une motopompe.

➤ **Commune de Thiaroye sur Mer**

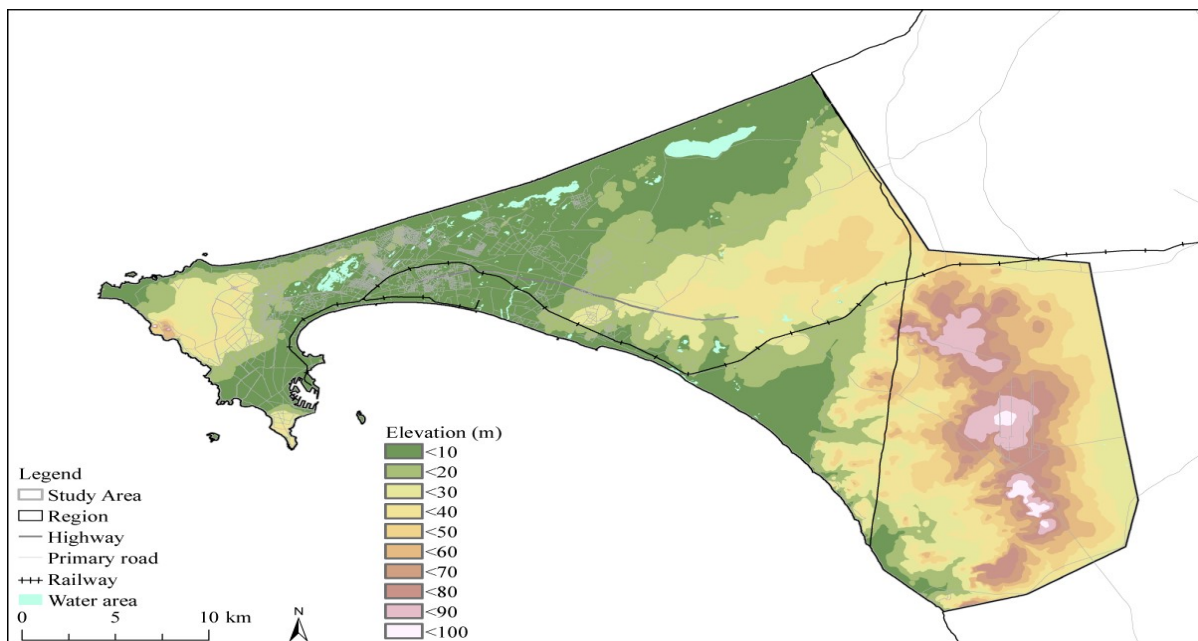
La nappe phréatique de Thiaroye est située près de Dakar, dans la ville la plus peuplée du Sénégal, Pikine. La nappe de Thiaroye est naturellement affleurante. La principale source d'alimentation naturelle de la nappe est la fraction de pluie qui s'infiltré chaque année.

➤ **Communes de Rufisque EST et OUEST**

Plus de 40% de la superficie de la commune est constituée de zones dépressionnaires favorables à la stagnation des eaux. Elles sont majoritairement localisées dans la partie sud de la commune en particulier dans les quartiers de Keury Souf et de Thiawlène où les altitudes varient entre 0 et 4m.

3.3.2 Le relief

Du point de vue du relief, la région de Dakar est un territoire plat à l'exception des Mamelles qui culminent à 80 mètres. Il est surtout caractérisé par les Niayes c'est-à-dire les dépressions inter dunaires où la nappe phréatique est peu profonde. Comme noté sur la carte ci-dessus, l'élévation du relief est au maximum de l'ordre de 30 m dans les départements de Pikine, Guédiawaye et Dakar, toute fois dans le departement de Dakar nous y rencontrons le point culminant qui se trouve .



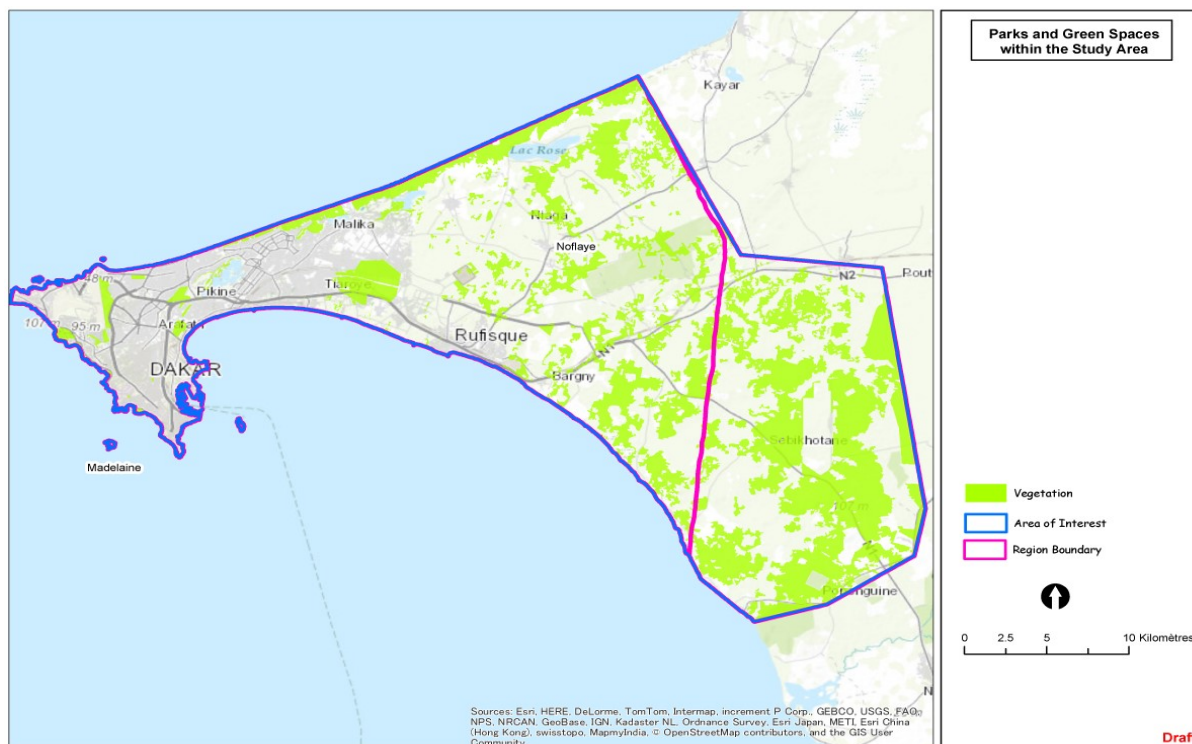
Carte 3: Carte du relief de la zone de l'AMP source :

3.4. Etat des lieux des ressources de la zone

La zone se caractérise par une diversité biologique caractéristique de la région de Dakar.

3.4.1 Les ressources fauniques et forestières

Les ressources fauniques et particulièrement mammaliennes sont quasi-inexistantes du fait de la dégradation du couvert végétal suite à l'accroissement considérable de la population et de l'urbanisation. Cependant il est noté une forte présence de l'avifaune. Les quelques spécimens que l'on rencontre sont localisés dans la zone rurale du Département de Rufisque et dans la forêt de Mbao où ils sont confinés dans les reliques de végétation et autour des points d'eau existants. La faune répertoriée, se résume à de rares espèces constituées essentiellement de lézards, de gibiers à poils (les singes, les chacals communs), de gibier à plumes (les canards, les pigeons maillés et verts et les francolins).



Carte 4 : Cartographie de la végétation de la zone de l'AMP

➤ L'Île de Gorée

➤ La flore

La végétation est luxuriante et essentiellement constituée de palmiers (*Arecaceae*), de rôniers (*Borassus*), de baobabs (*Adansonia digitata*), bougainvilliers (*Bougainvillea*), hibiscus (*Hibiscus sabdarifla*), des filaos (*Casuarina equisetifolia*), Flamboyant (*Delonix regia*), jujubier (*Zizyphus mauritiana*), Bois noir des bas (*Albizzia Lebbeck*), *Peltophorum ferrugineum*, Badamier (*Terminalia catappa*) et Badamier de Madagascar (*Terminalia mantaly*), *Acacia sp*, *Cordia sebestena* à travers des petites ruelles joliment ornementées. Une forte population de cactacées sont retrouvées ainsi que de nombreuses plantes xérophytiques *Balanites aegyptiaca* au niveau des zones bordières et de falaises de l'île.

➤ La faune

La grande faune a disparu laissant la place à une population constituée de lièvres, de rats palmistes, de mangoustes. L'avifaune, grâce à la présence de la mer, est bien développée en particuliers celle inféodée au milieu marin comme les Cormorans, les canards.

➤ Commune de Hann Bel-Air

✓ La flore

Parmi l'attraction du Parc forestier, il y a le carré ethnobotanique. Il a été aménagé depuis 1934. Le jardin ethnobotanique renferme des espèces végétales de provenances diverses. L'introduction et l'acclimatation des espèces exotiques ainsi que le classement, l'identification et la production des espèces locales y ont occupé une place prépondérante dans le but de mieux répondre à sa double vocation scientifique et technique (travaux de recherche et études concernant la botanique). Avec le Projet Suisse d'Education

Environnementale, le jardin ethnobotanique a été réhabilité et divisé en treize secteurs thématiques traitant des différentes utilisations de la plante par l'homme.

✓ **La faune**

Dans le parc zoologique qui se trouve à l'intérieur du parc forestier, des centaines d'espèces sont présentes à des fins de conservation, de recherche scientifique, d'éducation et d'exposition. Il constitue actuellement un outil pédagogique pour l'enseignement, de la maternelle à l'université. Plusieurs espèces ont été introduites et réparties au niveau des secteurs sur la base d'une classification.

➤ **Commune de Mbao**

✓ **La flore**

Il s'agit de : *Eucalyptus camadulensis*, *Prosopis juliflora*, *Anacardium*, *Casuarina equisetifolia* (filao) etc. Le peuplement naturel a presque disparu. Il ne reste plus que des individus isolés : *Faidherbia albida* (Kad), *Parinari macrophylla* (Neew), *Adansonia digitata* (Baobab), *Maytenus senegalensis*, *Ximenia americana*, *Elaeis guineensis* (Palmier à huile) en bordure des Niayes.

✓ **La faune**

La forêt classée de Mbao constitue un habitat indispensable pour l'épanouissement de la faune sauvage. Selon un rapport présenté par le Chef de secteur des Eaux et Forêts de Pikine, responsable de la gestion de la Forêt classée de Mbao, les animaux suivants sont recensés dans la forêt :

- des mammifères (*Lepus crawshayi*, *Civettictis civetta*, *Canis aureus* etc....)
- des reptiles (*Hemidactylus mabouia*, *Varanus niloticus*, *Chamaeleo senegalensis* etc...)

3.4.2 Les ressources halieutiques

On retrouve dans la mer certaines espèces : les Annélides, les Crustacés, les Amphipodes, les Arthropodes, les Tanaïdes, les mollusques gastéropodes, les mollusques bivalves, les Nématodes, les Turbellaria, , les Chaethognathes, les Appendiculaires.

Les embranchements les plus représentatifs sont :

- les Mollusques bivalves (31,0%),
- les Crustacés (28,0%)
- les gastéropodes (14,0%)
- les Annélides (10,8%).

Il y a aussi la présence de tortues.

Certaines espèces de faune et flore marines sont endémiques et menacées par la pêche aux filets non règlementaires, les explosifs et la pollution due aux bateaux qui dégazent. La tranquillité des tortues pour la ponte est très relative.

3.5 Activités socio-économiques

3.5.1 L'Île de Gorée

Le tissu économique de Gorée est composé à 75% des activités touristiques à travers la restauration, la création et la commercialisation d'œuvres artistiques et artisanales, le guidage, l'hébergement. Au-delà de ces activités, il y a la pêche et l'exploitation des produits de mer (anonyme 1).

✓ La pêche

Elle est pratiquée en fonction des saisons pour les pêcheurs résidents. Il y a en outre une forte fréquentation des pêcheurs du continent avec des pratiques illicites.

Les mollusques provenaient essentiellement de milieux rocheux, endroits où on pratiquait aussi la pêche à la ligne.

La pêche côtière était effectuée également sur les fonds sableux, probablement à la ligne et au filet.

La pêche au large est attestée par la présence de certains types de poissons préférant les eaux ouvertes (les Carangidés). Ceci prouve que les habitants de l'île de Gorée maîtrisaient bien la navigation en pleine mer.

✓ L'élevage

La faune démontre également que, bien avant l'arrivée des premiers portugais au XVI^e siècle, les habitants de Gorée disposaient de chèvres et de bœufs.

➤ Le tourisme

Gorée est une destination très populaire pour les touristes séjournant sur la Petite-Côte. Dans les années 50-60 elle était une destination privilégiée par la riche bourgeoisie française mais ce n'est que dans les années 80, après son inscription sur la liste du patrimoine mondial, que s'est ouverte pour elle la période touristique la plus prospère. Cela a commencé avec la réhabilitation de certains bâtiments historiques.

Depuis les années 90, elle est devenue une destination du tourisme individuel.

Après son inscription, elle a attiré de nombreux touristes, mais depuis lors, la promotion touristique de Gorée a porté presque exclusivement sur la « Maison des Esclaves », laissant inutilisées les multiples ressources dont dispose l'île, par exemple les autres musées, la falaise balistique, les beautés de la mer et le charme des rues fleuries...

Cette promotion restreinte laisse inexplorées plusieurs ressources potentielles, qui pour une population très pauvre lui seraient d'un grand bénéfice.

L'île est visitée chaque année par quelques centaines de milliers de touristes qui y accèdent par la liaison maritime Dakar-Gorée assurée par un consortium public-privé (AAMHIS, 2013).

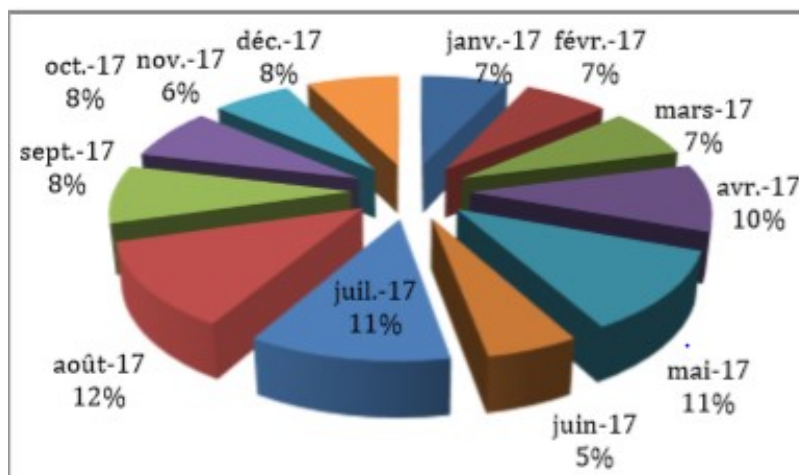


Figure 2: Fréquence des visiteurs par mois

Source : Anonyme 1

Il faut enfin noter l'ouverture d'un bureau d'accueil et d'information qui permet à tous les touristes venus individuellement ou avec des Tours Operators d'avoir toutes les informations nécessaires sur la visite de l'île de Gorée. Ce bureau d'accueil permet également la perception de la taxe de Cession des Services Municipaux qui est l'une des acquisitions dans le secteur financier, dont la plus grande partie est utilisée dans le domaine de l'environnement.

➤ **Commerce et artisanat :**

L'activité commerciale est principalement composée de la restauration et de la vente des objets d'art.

Gorée compte onze (11) bars/restaurants qui sont majoritairement gérés par des étrangers. La majeure partie des goréennes sont des vendeuses d'objets d'art.

Le sous-secteur de l'artisanat n'est pas très développé à Gorée et ne bénéficie cependant, d'aucun appui de la chambre des métiers car la majorité des artisans n'est pas affiliée à celle-ci.

Les outils de travail rudimentaires, l'accès à la matière première ainsi que les difficultés d'accès aux financements sont les principales contraintes qui plombent le développement du secteur.

3.5.2 Commune de Dakar-Plateau

Le Plateau reçoit quotidiennement plus d'un million 500 mille personnes, qui y pratiquent différentes activités de l'Administration au Commerce en passant par d'autres services du privé et de l'Informel.

Dakar-Plateau s'est développée autour du Port et sur les plateaux sud-est qui surplombent nettement la mer. Ces fonctions économiques peuvent se scinder en équipements commerciaux tels que le port de Dakar et le marché Sandaga, et en établissements financiers et bancaires.

➤ **Commerce**

Le port et le marché Sandaga sont parmi les premières infrastructures commerciales ayant le plus contribué à la très forte centralité de la capitale du Sénégal. Avec son port de commerce, Dakar devient un carrefour commercial du fait de la polarisation d'un

vaste arrière-pays dont il assure l'exportation, l'importation et la distribution mais aussi grâce à sa position géographique par rapport aux routes maritimes.

➤ **Banques et Finances**

L'espace restreint du Plateau est le domaine des affaires, c'est l'aire géographique où se localisent les banques, les compagnies d'assurances et les établissements financiers. Ce centre est ainsi caractérisé par une intense fréquentation de services liés aux finances et aux affaires. L'espace bancaire gravite autour du noyau historique de la ville s'étendant de la place de l'Indépendance au long de l'avenue Léopold-Sédar-Senghor. Il s'agit de la BICIS, la CBAO, la SG, la CITYBANK. On retrouve également dans le quartier, au niveau du centre-ville, le Crédit Lyonnais Sénégalais qui est devenue du Sénégal, une filiale de la CBAO sur le boulevard Djily Mbaye, la BCEAO sur l'avenue Abdoulaye Fadiga et la BST qui est présentement racheté par la CBAO à l'avenue George Pompidou. La proximité des établissements financiers renforce le dynamisme commercial dans cet espace et favorise, par la même occasion, l'émergence de sociétés d'investissement et de compagnies d'assurances.

➤ **Commune de Hann Bel-Air**

✓ **Pêche**

En raison de sa configuration, la baie de Hann est un site propice pour pratiquer les activités de pêche à savoir des espaces dédiés pour étaler et réparer les filets, le parking de pirogues. La morphologie de la Baie offre un endroit idéal pour amarrer les pirogues et se protéger contre les vents et marées.

Ainsi la pêche est l'une des activités économiques les plus importantes autour de la baie de Hann. Elle génère des emplois directs, du commerce, de la petite et moyenne industrie, de l'artisanat et de la distribution. En 1994 on enregistrait 1200 pêcheurs avec 120 pirogues et la tendance est régulièrement à la hausse.

✓ **Industrie**

La baie de Hann est le prolongement du port de Dakar, ce qui explique son importance économique. En effet, elle est la première zone industrielle du Sénégal regroupant plus de 60% du potentiel industriel national avec comme épicerie la zone Potou-Bel-Air.

La zone industrielle de Potou Bel-Air a été classée domaine privé industriel en 1950 pour abriter la deuxième génération de sociétés industrielles de Dakar. Cette option coloniale a été poursuivie à l'indépendance. C'est ainsi qu'elle abrite à elle seule 70% des industries de la région de Dakar.

✓ **Tourisme**

La baie de Hann présente des avantages pour le tourisme : village traditionnel, plage, courant faible, pentes douces sans creux ; point de pêche artisanale, baignade et récolte d'huîtres. Ces atouts ont développé les clubs de plaisance : Amicale des plaisanciers, le Cercle de l'Etrier de Dakar, le Cercle de la Voile et la Voile Club, plages privées et sorties en mer, planche à voile, ski nautique, plongée sous-marine et pêche.

3.5.3 Commune de Dalifort

✓ Agriculture

Comme pour les cités péri-urbaines, l'agriculture n'est pas tellement développée dans la commune de Dalifort-Foirail à cause de la forte urbanisation qui prend le dessus au niveau de l'occupation du sol. Néanmoins, les pratiques du maraîchage, de l'horticulture, du micro-jardinage et de la floriculture sont répandues dans la Commune, surtout dans les zones humides naturelles. La production maraîchère occupe de nombreux actifs, intermédiaires et détaillants estimés à 2.3% de la population active. Le maraîchage est la principale activité agricole avec les spéculations suivantes : tomate, chou, salade, aubergine, piment, gombo, concombre, haricot vert, menthe (nana), etc. Cependant plusieurs contraintes telles que le manque d'espaces et l'urbanisation galopante entravent le développement de l'agriculture des pratiquants de la Commune et pourraient même compromettre sa poursuite à long terme.

✓ Élevage

La pratique de l'élevage dans la commune de Dalifort-Foirail est matérialisée par des exploitations individuelles domestiques. L'élevage ovin est pratiqué principalement par les populations qui utilisent des races sélectionnées. L'aviculture y est faiblement développée à l'intérieur des concessions et porte sur un nombre limité de poulets. Du point de vue infrastructures, la Commune dispose d'un foirail où sont vendus les petits ruminants et les bœufs, de deux (02) parcs à vaccination et d'un abreuvoir au niveau du foirail. En plus, elle abrite le plus grand abattoir du pays en l'occurrence la SOGAS (Ex SERAS). Les principales contraintes relevées par les populations par rapport à l'élevage sont l'insécurité notée dans les quartiers, l'absence d'espaces, le manque de moyens financiers qui limite la progression de l'activité. Toutefois la volonté des populations de pratiquer l'élevage est effective, d'où la nécessité de rechercher des partenaires financiers pour appuyer ces dernières.

✓ Commerce

L'activité commerciale est bien développée dans la commune malgré son statut informel. C'est l'une des principales activités économiques dans la commune et occupe 14,4% de la population active. Il est essentiellement caractérisé par le petit commerce. Les marchés et les emprises des artères routières sont des espaces privilégiés pour ce type de commerce. Il s'agit des boutiques, des quincailleries, des étalages de condiments, de fruits et légumes, d'habits, de chaussures et des magasins de vente de produits divers, etc. On note également, le commerce de bétail et de foin situé dans le marché des petits ruminants à Foirail. La commercialisation du gravier et autres matériaux entrant dans la construction immobilière se pratique au Nord-est de la Commune. Les marchands ambulants sont aussi bien représentés dans ce secteur avec des jeunes sillonnant les quartiers avec leurs produits, d'autres qui longent le long de la route nationale (RN1). Il y existe également un marché hebdomadaire appelé marché du vendredi qui est très développé.

✓ **PME/PMI**

La Commune de Dalifort dispose d'une zone industrielle assez dynamique avec la présence de grandes unités industrielles œuvrant dans plusieurs secteurs d'activités économiques. Dans ce secteur, il est noté une forte prédominance des entreprises individuelles et des GIE. Toutefois le nombre des Sociétés Anonymes (SA) et à Responsabilité Limitée (SARL) n'est pas négligeable, avec des tailles très variées. Ces dernières sont implantées principalement le long du littoral atlantique et dans la zone franche industrielle. Elles s'investissent sur des domaines très divers : chimie, bâtiment, cosmétique, papier, textile, agroalimentaire, peinture, bois, plastiques, pharmacie, tabac, détergent, pétrole, etc. Cependant, ces unités exercent des influences néfastes sur l'environnement puisqu'elles causent des nuisances importantes notamment la pollution de la Commune et au niveau de la baie de Hann. Au total 25 unités industrielles sont recensées dans le territoire de la commune, ce qui constitue de réelles opportunités d'emplois pour les jeunes et des recettes fiscales pour la ville. Mais le constat majeur est que la plupart des emplois offerts par ces entreprises échappent aux habitants de la commune et ont un faible impact sur les conditions de vie des populations.

✓ **Artisanat**

Au même titre que le commerce, l'artisanat fait partie des secteurs les plus en vue dans la Commune de Dalifort. Il représente 13,1% de la population active et est structuré en différents types.

On note l'artisanat de production qui concerne l'ensemble des activités telles que la boulangerie-pâtisserie, le séchage et fumage du poisson, la couture, la menuiserie-ébénisterie, la cordonnerie, etc.

L'artisanat d'art qui englobe la broderie, la teinture, le tricotage, le tissage et filature, la sculpture sur bois, la sérigraphie, etc.

Enfin l'artisanat de services qui a trait aux activités telles que la plomberie, la tapisserie-garnissage, la charpenterie, l'entretien et la réparation automobiles ou mécanique-auto, la ferronnerie, etc.

Ces activités artisanales sont localisées et dispersées un peu partout à travers la Commune, néanmoins il existe un espace artisanal de 3ha environ qui concentre la plupart de ces activités.

3.5.4 Commune de Mbao

✓ **La pêche**

Une pêche artisanale est effectuée sur le cours d'eau avec parfois des prises de carpes assez intéressantes pour les pêcheurs. Les instruments utilisés sont les filets.

✓ **L'élevage**

Des éleveurs traditionnels habitent les villages riverains de la forêt classée. Leur système de production est de type extensif et ils comptent principalement sur les pâturages de la FC pour mener ce type d'activité. Il s'agit d'un élevage de : bovins, ovins, caprins et volaille.

✓ **Artisanat**

Les focus groupes ont montré que la forêt jouait un rôle important dans la satisfaction des populations des villages limitrophes pour leur besoin en bois de service servant à la construction. Cependant, ce bois se fait de plus en plus rare à cause de la dégradation de la forêt naturelle. Aujourd'hui encore, on note des coupes frauduleuses, surtout dans les plantations d'*Eucalyptus camaldulensis*, effectuées non seulement par les populations locales mais plus encore par les populations venant parfois de loin. Les charretiers sont liés à ce trafic. Ayant participé le plus souvent à la réalisation de ces plantations, les populations locales ont posé le problème de la possibilité pour elles d'en bénéficier. Le bois de service prélevé permettait la réfection des habitations.

✓ **Agriculture**

La forêt classée de Mbao a toujours fourni des produits alimentaires aux populations riveraines et même à celles de Dakar d'une manière générale car les récolteurs venaient de toute la région quand la forêt recelait encore un potentiel important.

Des quantités importantes de noix et de pommes d'anacarde y étaient récoltées par les hommes, les femmes et les enfants des villages environnants. Ces produits jouaient ainsi un rôle important dans l'alimentation et l'accroissement des revenus financiers car les productions étaient vendues sur place où dans les marchés « syndicat » de Pikine et Dakar.

Outre l'anacarde, beaucoup d'autres produits forestiers étaient récoltés auparavant : le Maad (*Saba senegalensis*), le Toll (*Landolphia heudelotii*), le New (*Parinari macrophylla*), Alom (*Diospyros mespiliformis*), le Solom (*Dialium guineense*), le Raat (*Combretum glutinosum*), le Séb, le Oul (*Parkia biglobosa*), l'huile de palme (*Elaeis guineense*), le soump (*Balanites aegyptiaca*), le Ditax (*Detarium senegalense*), le Ndiadam (*Boscia senegalensis*), le Weurèr (...), le Digor (*Annona senegalensis*), les champignons, le Ndir (*Cyperus* sp), le Khérégn (...), les poissons, le Goé (*Cyperus maritimus*). Beaucoup de ces produits ont disparu ou sont fortement menacés.

3.5.5 Commune de Thiaroye sur Mer

✓ **La pêche**

La pêche constitue une activité très importante dans la commune d'arrondissement de Thiaroye sur mer. Elle est pratiquée de manière artisanale sur toute la frange côtière. En effet Thiaroye sur mer est un village traditionnel lébou groupe ethnolinguistique dont les principales activités concernent le secteur de la pêche et de la transformation des produits halieutiques.

Avec un port piroguier estimé 349 pirogues dont 278 actives, on peut dès lors comprendre que c'est un secteur qui emploie une bonne frange de la population. La localité dispose également d'un quai de pêche qui a été construit en 2002 avec le financement de l'État du Sénégal et de l'UE. Le quai de pêche dispose d'un certain nombre d'équipements dont un complexe frigorifique, 3 chambres de 45 tonnes de capacité de stockage, d'une fabrique de glace, d'une salle de traitement des produits destinés à l'Union Européenne.

La transformation des produits halieutiques est également très importante dans la zone. Elle est surtout pratiquée par les femmes, souvent regroupées en GIE. La plus grande organisation de femmes transformatrice est le GIE « pencum » qui compte plusieurs dizaines de femmes transformatrices de produits destinés à la vente sur le marché local, mais également à toute la région. Ces femmes transformatrices traitent de grandes quantités de produits.

✓ **L'élevage**

La Commune d'Arrondissement de Thiaroye/Mer étant dans une zone semi-urbaine, la pratique de l'élevage est très peu répandue. Le cadre n'y est pas trop favorable. Cependant l'élevage de volaille est pratiqué dans certaines habitations, ce qui apporte un lot de nuisances dues notamment aux mauvaises odeurs, car le cadre n'étant pas approprié pour cette activité. Outre l'élevage de volaille, les populations élèvent souvent des moutons dans les maisons, mais les effectifs ne sont pas trop importants.

✓ **L'industrie et la microentreprise**

La Commune d'Arrondissement de Thiaroye/Mer est une véritable banlieue industrielle. Le tissu industriel, assez dense et varié, touche les domaines divers tels que l'agroalimentaire, la chimie et les plastiques, le textile, la mécanique, la construction et le bâtiment. Les industries et sociétés sont implantées pour la plupart le long de la route nationale et surtout entre le kilomètre 13 et le kilomètre 14 qui concentrent plus de la moitié des usines.

Cependant les industries, malgré leur importance dans l'économie du fait des emplois qu'elles génèrent pour la localité, posent de réels problèmes liés notamment à la pollution et aux nuisances de toutes sortes. Ainsi on peut noter les rejets abondants de déchets toxiques, ce qui pose un réel problème environnemental, ainsi la plupart des usines rejettent des eaux fortement contaminées dans la mer, d'où un réel problème de santé publique qui peut avoir des conséquences très néfastes pour la santé des populations, de même que pour la faune et la flore sous-marine. Par ailleurs, on peut signaler le non-respect des périmètres de sécurité entre zones d'activité industrielle et habitations.

✓ **L'artisanat et les corps de métiers**

L'artisanat est l'un des secteurs les plus importants dans la Commune d'Arrondissement de Thiaroye/Mer. C'est un secteur très dynamique et diversifié. Le secteur de l'artisanat est l'un des secteurs qui emploie le plus de main d'œuvre.

Cependant le diagnostic a révélé que l'artisanat connaît beaucoup de difficultés. Parmi celles-ci on peut citer le manque de structuration du secteur, les artisans étant trop informels. On peut aussi noter l'insuffisance de financement, les locaux inadaptés, l'insuffisance de la formation, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, l'accès difficile aux crédits, le manque de subventions, entre autres difficultés.

✓ **Le commerce**

Le commerce constitue l'activité la plus répandue dans la commune d'arrondissement de Thiaroye/Mer. Parmi les infrastructures la commune dispose d'un grand marché sur près de cinq cent mètres. Son emplacement actuel est délimité par arrêté N°002 du quatre janvier 1998 portant répartition des biens immeubles entre la ville de Pikine et la

Commune d'Arrondissement de Thiaroye/Mer. C'est la plus grande infrastructure marchande de la Commune et comprend des cantines, des souks, des gargotes, et représente la principale source de recettes de la collectivité locale. On peut également noter le marché du soir qui débute tous les jours vers 17 heures. Ce marché, situé à hauteur de la poste de Thiaroye constitue une source importante d'approvisionnement en poisson frais et légumes.

En plus de ces marchés, le secteur commercial comprend un grand nombre de boutiques, de grands magasins dans tous les quartiers et surtout au long de la route nationale.

Le secteur du commerce, malgré son dynamisme, a des contraintes importantes. Ainsi on peut noter le déficit d'infrastructures (marchés et centres commerciaux), d'où la prolifération des marchés spontanés, ce qui engendre une occupation anarchique de la voie publique et crée une grande insalubrité. En outre on peut noter parmi les difficultés que rencontrent les commerçants, face à l'insuffisance de financement due notamment à la non-formalisation du secteur, l'accès difficile aux crédits, ce qui limite les possibilités en matière d'investissement.

✓ **Banques et finances**

Dans le territoire communal on peut noter la présence de cinq banques. Ainsi on a la présence d'une agence de la CBAO, de Bank Of Africa, de la Banque Régionale de Solidarité, de la Banque Atlantique et de la Banque Islamique du Sénégal.

Parallèlement à ces agences de banque, la Commune compte plusieurs institutions de transfert d'argent, des institutions de transfert telles que Western-Union, Wari et Moneygram ont plusieurs bureaux dans la Commune.

✓ **Le transport**

La commune d'arrondissement de Thiaroye/Mer dispose d'un réseau de voirie assez important. On a des axes de pénétration qui vont jusqu'aux zones les plus reculées. Parmi cette voirie on peut distinguer La pénétrante à hauteur de la cotonnière du Cap-Vert qui traverse plusieurs quartiers, la route à hauteur de Poste-Thiaroye qui traverse plusieurs quartiers et qui va jusqu'à Thiaroye-Azur,

La route qui part de la station Shell de Diamaguène à l'intérieur de Thiaroye-Azur et la route à hauteur du rond-point de Sicap Mbao qui va jusqu'à la cité Ousmane-Fall.

Cette voirie goudronnée est complétée par un réseau de route non goudronnée qui traverse plusieurs quartiers.

On note également l'existence de taxi clando dans la zone de Thiaroye/Azur ce qui constitue une aubaine pour les populations car la zone étant éloignée de la route nationale.

Cependant d'énormes problèmes de mobilité sont rencontrés par les populations. En effet, certaines zones sont inaccessibles aux véhicules ce qui pose un énorme problème de mobilité.

Outre cela les populations déplorent le manque de moyens de transport dans beaucoup de quartiers éloignés de la route nationale du fait de l'inexistence de « taxi-clando » et des lignes de minibus TATA. Les inondations constituent également une contrainte majeure, les routes étant impraticables en hivernage.

✓ **La télécommunication et les tics**

A l'ère de la mondialisation, les technologies de l'information et de la communication constituent un élément important et un levier de développement. La Commune d'arrondissement de Thiaroye/Mer à l'instar des autres zones urbaines et semi urbaines périphériques connaît un important développement dans ce secteur. Ainsi on a un réseau téléphonique très dense avec les opérateurs téléphoniques tels qu'Orange, Tigo et Expresso qui ont des réseaux de bonne qualité.

Le réseau internet également est assez bon avec la présence de cyber-café fonctionnels et des espaces multi services.

✓ **Le tourisme et les loisirs**

Le tourisme est pratiquement inexistant dans la Commune. Les infrastructures étant inexistantes la zone est peu attrayante. Cependant la plage reste un atout majeur qui reste à valoriser. Le cimetière militaire de Thiaroye 44 », qui est un véritable musée historique doit être valorisé davantage et servir le tourisme local.

3.5.6 Commune de Rufisque Est et Ouest

La Commune pratique les activités suivantes : pêche ; élevage ; commerce ; artisanat ; institutions de micro finance ; industries et PME/PMI.

✓ **L'agriculture**

L'horticulture est la principale activité agricole menée dans la Commune. Le potentiel repose principalement sur les espaces maraichers de Lendeng. Cette zone regroupe une centaine de maraîchers autour de la culture de légumes depuis plusieurs décennies. Dans ce pôle agricole dont la majorité est composée d'hommes, il n'y a pas de périodes pour les cultures. C'est Lendeng qui dessert toute la zone de Rufisque en passant par les marchés de Castors et Kermel, jusqu'à Diaobé dans la région de Kolda.

L'agriculture garde encore un caractère extensif, essentiellement manuel, et a recours à des outils rudimentaires (hilaire, daba). La majorité des exploitants utilisent de la fumure organique et rarement l'engrais minéral.

✓ **Commerce**

Le commerce est une activité très florissante dans la Commune de Rufisque Est. C'est une zone de forte affluence de par sa position géographique, mais aussi des énormes potentiels qu'offre la Commune (produits maritimes et agricoles). Les activités commerciales sont dominées par le commerce de détail qui se développe presque dans tous les quartiers de la Commune de Rufisque Est, dans les rues et ruelles sur des étals, des tables et des kiosques. Elles représentent plus de 45% des activités commerciales. Les boutiques concentrent presque 35% des actifs du commerce dont moins de 1% dans la vente des produits cosmétiques, les 35% sont concentrés dans l'exploitation de boutiques pour la vente de denrées alimentaires (riz, sucre, huile...).

✓ **Industrie de Microfinance**

Le développement du commerce reste lié à l'accès aux financements. Les caisses d'épargne et de crédit qui existent dans la zone apportent des soutiens aux femmes.

✓ **Transport**

Rufisque est l'un des départements de la région de Dakar les plus accessibles et les mieux desservis par les infrastructures routières et les moyens de transport. Située à 28 km de Dakar, elle constitue la porte d'entrée de la capitale du Sénégal. Elle est traversée

par la route nationale 1 sur une distance de 3,8km dans le sens Ouest-Est. Par cette position, elle est le carrefour de tous les trafics routiers et pour toutes les destinations (la route des Niayes, la route nationale 2 allant à Saint-Louis par Thiès et Louga, et la route Nationale 1 vers Kaolack en passant par Mbour et Fatick). Le transport urbain, entre les différents quartiers de la CRE est très développé avec une diversité d'offres de moyens de transport, allant du transport automobile (les cars, les taxis, les cars TATA de AFTU (Association pour le Financement des Transports Urbains), les minibus Ndiaga-Ndiaye et cars rapides) au transport hippomobile (les calèches qui font partie du décor de la ville de Rufisque). Plusieurs garages sont aménagés pour des lignes régulières de Dakar-Dem-Dikk et pour les minibus TATA (Keury Kao Gare, Mérina, Colobane Gouye Mouride, Castor et Thiawlène).

✓ **Communication**

La couverture téléphonique est assurée par les trois opérateurs, Orange, Tigo et Expresso. Au total, 17 antennes téléphoniques sont répertoriées (photos 19 & 20) (figure 14). Le réseau couvre l'ensemble de la commune et ses environs. Toutefois l'identification de l'appartenance d'un pylône à un tel opérateur reste impossible face au refus de coopération des propriétaires de réseaux.

IV-. RAPPEL DES ENJEUX DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AMP

Les véritables enjeux ressortis de cette étude du bilan diagnostic de l'AMP de Gorée, sont essentiellement d'ordre environnemental et socioéconomique et font référence donc au **développement durable**.

Toutefois, il est important de noter que le milieu de la conservation de la nature a été à l'origine de la notion de **développement durable**. On ne s'étonne donc pas que les politiques de conservation partagent l'ambiguïté de ce projet alternatif le développement durable qui a permis de défendre et de structurer les grandes modifications et les avancées de ces dernières décennies en matière de politique environnementale. (Aubertin, al 2008).

A partir du bilan diagnostic effectué de manière inclusive et participative avec les acteurs concernés autour de l'AMP de Gorée, il est ressorti les enjeux ci-dessous.

- ❖ La promotion des connaissances scientifiques, savoirs endogènes normes et pratiques culturelles à l'échelle de L'AMP.
- ❖ Amélioration des conditions d'existence des acteurs
- ❖ La libération des voies ou canaux de navigation dans la zone portuaire.
- ❖ La Surveillance efficace du littoral contre l'érosion côtière, la pêche illicite et la dégradation des écosystèmes marins et côtiers, à l'échelle de l'AMP.
- ❖ Le maintien de la qualité écologique du milieu La restauration des habitats naturels à l'échelle de l'AMP.
- ❖ La vulgarisation des textes et lois sur l'action de l'Etat en mer et en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière.



4.1 Pour la surveillance efficace du littoral contre l'érosion côtière, et la dégradation des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle de l'AMP

Aujourd'hui, il est important de noter que, face aux intérêts économiques qui ne cessent d'augmenter, occasionnant ainsi une surexploitation des ressources naturelles, les aires protégées et plus particulièrement les AMP, ont pour vocation, non seulement de devenir des outils des politiques de développement durable, mais aussi et surtout de conservation et de protection d'une biodiversité remarquables.

Il y a là l'intérêt de promouvoir ces outils de gestion et ce, malgré les enjeux économiques du moment, en vue d'une utilisation intelligente, concertée, rationnelle et durable et d'en préserver l'accès pour les générations futures. Pour ce faire, les gestionnaires et acteurs locaux doivent d'abord se baser sur un modèle efficace de gouvernance et une stratégie de surveillance adaptée, afin de protéger efficacement le littoral contre l'érosion côtière et la dégradation des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle de l'AMP.

4.2 Pour le maintien de la qualité écologique du milieu

L'un des plus grands goulots d'étranglement notés dans cette zone, en matière de gestion de la biodiversité marine, reste la pollution à la fois d'origine tellurique et marine (provenant des navires).

Ainsi la protection de l'environnement marin (eaux et faunes), soulevées par l'exploitation des hydrocarbures pour le Sénégal pourrait être une des problématiques écologiques de taille, selon (*Fary Ndao in l'or noir du Sénégal*). Pour y répondre, une surveillance stricte des opérations pétrolières est nécessaire, notamment à travers un suivi régulier des rejets d'eau de production. De plus l'augmentation du trafic de méthaniers et tankers dans les eaux sénégalaises est également un risque supplémentaire de pollution qu'il faudra maîtriser étant donné l'importance capitale de la pêche et du tourisme le long des côtes sénégalaises. Il faut cependant noter que les pratiques des compagnies pétrolières s'améliorent grandement depuis quelques années à mesure que le forage offshore devient une technique maîtrisée et que les réglementations internationales sur l'environnement sont durcies. L'image désastreuse collée à l'industrie pétrolière par la pollution sauvage au Delta du Niger a également poussé les compagnies pétrolières à faire beaucoup plus attention et à renforcer leurs équipes environnementales. Au Sénégal, aucun forage d'exploitation ou d'évaluation sur la quinzaine réalisée entre 2014 et 2017 au large de Saint-Louis, Cayar ou Sangomar n'a présenté de fuites d'hydrocarbures. Ces bons résultats de Cairn, FAR, Kosmos, BP et

Petrosen sont à saluer mais un accident n'est pas à exclure. Une telle éventualité aurait à n'en pas douter un effet dévastateur sur les écosystèmes marins vu la taille importante des gisements en questions

Toutefois, force est de constater que l'essentiel de la pollution marine est d'origine terrestre (baie de Hann). Aussi il apparaît essentiel de s'interroger sur les moyens mis en place pour

prévenir celle-ci. La pollution tellurique peut provenir de sources ponctuelles ou diffuses. Si l'on reprend les définitions du protocole de Grand Bassam cité par (M. NGAIDO, A.D. KANDE, al 2016) in (Droit l'environnement marin et côtiers), la notion de « *sources diffuses désigne les sources de pollutions non ponctuelles à partir desquelles les contaminants pénètrent dans le milieu par le biais des écoulements superficiels ou de l'érosion terrestre, des précipitations, des dépôts atmosphériques, et des infiltrations ou par suite de modifications hydrographiques ou de la dégradation des habitats* ».

La notion de « *source ponctuelle définit une source de pollution où les émissions et les rejets dans l'environnement se font par des voies clairement identifiables, et bien délimitées, comprenant entre autres, les canalisations, dégorgeoirs, canaux, fossés, tunnels, ou puits dont émanent ou pourraient émaner, des rejets de polluants* »

Les sources de la pollution tellurique sont dès lors d'une grande variété (agricole, domestique, industrielle).

Cependant il est important de noter qu'avec la présence du port autonome de Dakar, il est fréquemment constaté une pollution provenant des navires.

Toutefois Face à ce phénomène complexe de la pollution, la question de la responsabilisation aussi bien des acteurs industriels installés (industrie de transformation, de la pêche, hôtelières), d'une part et, d'autre part, l'Etat à travers ses structures compétentes en matière de protection du milieu marin (Marine nationale, Parcs nationaux, Direction des Aires Marines Protégées, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, Direction de la Pêche Maritime, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, etc.), et les partenaires au développement doivent, de manière concertée, mettre en place des unités de veille à côté de la HASMAR et développer des synergies afin non seulement de mutualiser les énergies mais aussi de prévenir certaines éventualités de natures à polluer notre écosystème marin .

A ce titre, une priorité devrait être accordée à la sensibilisation qui doit jouer un rôle important dans le processus de mise en œuvre du PAG. Aussi l'organisation de forum de discussion permettra aux industriels, hôteliers, acteurs de la pêche, les communes de s'impliquer davantage dans la lutte contre la pollution marine de tout bord.

Il est d'autant plus important que les grandes industries pétro – gazières s'investissent financièrement dans la conservation et la gestion des aires marines dans le cadre de la RSE.

Quant à l'érosion côtière, le long du littoral qui est sans nul doute d'origine anthropique et des effets dus aux changements climatiques, des actions d'ingénierie écologique ou de gabionnage le long du littoral sont à préconiser selon le cas et le milieu d'intervention.

Bien que faisant partie des endroits les plus résistants face à l'érosion côtière, il n'en demeure pas moins qu'au niveau de l'île de Gorée de la problématique de l'érosion côtière nécessite des aménagements pour plus robuste afin de préserver le patrimoine, les activités humaines et les paysages de l'île. Des dégradations importantes du littoral maritime ont été observées. L'enrochement tout autour du site s'affaisse considérablement du fait de l'effet érosif de la mer. Si le phénomène continu le niveau d'activité sera à la baisse, le tourisme sera le plus touché du fait de la disparition des plages et de certaines infrastructures touristiques.

4.3 Pour la promotion de la recherche scientifique, savoirs endogènes, normes et pratiques culturelles (SENEP)

Depuis quelques années, la surexploitation des ressources marines et côtières est observée au niveau mondial en général et en Afrique de l'Ouest en particulier. En effet, la FAO a signalé le problème imminent de la surpêche dès 1946. La situation s'empire de plus en plus, malgré le fait que le problème ait été souvent abordé lors des grandes conférences internationales. Compte tenu des problèmes croissants liés aux modes d'exploitation (socioculturelle ou socioéconomique) qui mettent en péril les écosystèmes marins et leurs ressources (diminution des pêcheries, dégradation des milieux, baisse de la diversité et de la productivité biologiques), les AMP sont rapidement apparues comme des réponses pertinentes et des outils de gestion efficace.

Leur établissement et leur gestion ont été adossés principalement sur des connaissances scientifiques. Toutefois, dans un contexte d'incertitudes scientifiques, et dans une perspective de gestion adaptative sur le long terme, les mesures de gestion devraient s'appuyer de plus en plus sur les connaissances endogènes et des savoirs locaux. Il s'y ajoute que les sites les mieux gérés sont ceux où les savoirs endogènes sont au cœur du dispositif de gestion.

Malheureusement, ces SENEP ne sont pas toujours intégrés dans le dispositif juridique ; ce qui limite en grande partie leur portée. En effet, ils sont basés sur une approche consensuelle ou purement volontariste. Certes, ils sont des outils légitimes mais ils posent un réel problème de légalité et de ce fait d'opposabilité aux tiers qui ne sont pas parfois des originaires des zones marines et côtières. En effet, ces territoires connaissent des flux migratoires assez importants de personnes qui ne sont pas toujours au fait de ces savoirs endogènes, normes et pratiques culturelles.

C'est pourquoi il est important d'intégrer de nos jours, les Savoirs Traditionnels, Normes et Pratiques Associées à la Conservation de la Biodiversité dans le cadre notre juridique Sénégalais en matière de gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, il faut noter que dans les sociétés traditionnelles lébous, la gestion des ressources naturelles, s'est toujours accommodée à des connaissances empiriques et pratiques endogènes qui leur permettent d'exceller dans l'activité de la pêche mais aussi de pratiquer une exploitation durable.

Cependant la modernisation du matériel et des techniques de pêche combinée aux enjeux socioéconomiques incitant à une course effrénée à la recherche du gain, a occasionné une dégradation des ressources halieutiques et des écosystèmes. Le challenge des gestionnaires de l'AMP aujourd'hui est de remettre les pratiques endogènes et savoir-faire locaux pertinents au cœur du site en promouvant et suscitant un transfert de connaissances des anciens vers les plus jeunes.

Ainsi, au-delà du statut sacré que revêt bon nombre de sites naturels dans l'espace Lébous Dakarois, il n'en demeure pas moins que le respect de certains concourt efficacement à la protection et la conservation des ressources naturelles.

C'est pourquoi, le respect des normes environnementales, articulé à l'utilisation de ces connaissances traditionnelles et pratiques endogènes pour le bien-être et la stabilité de la société, peuvent passer par des voies autorisées et reconnues (respect de l'autorité traditionnelle et coutumière) afin de promouvoir la gestion et conservation des pêcheries.

De nos jours, avec l'ouverture des communautés au monde extérieur (l'école, la migration, la télévision et autres) certaines connaissances traditionnelles et pratiques endogènes liées à la gestion et la protection des ressources sont en pleine déperdition.

C'est pourquoi leur maintien et leur transfert vers les nouvelles générations de même que leur intégration dans le cadre juridique Sénégalais deviennent une nécessité pour une gestion efficace et un bon maintien des écosystèmes.

L'aire marine protégée de Gorée doit être un outil de gestion et de développement durable des pêcheries. Les enjeux doivent être considérés comme des défis pour promouvoir une politique de gestion et de conservation de la zone.

Les Objectifs du développement durable (ODD) ainsi que ceux du PAP 2a, qui placent la pêche parmi les secteurs de priorité pour le développement, ne peuvent être atteints dans l'espace de l'AMP de Gorée que si les communes qui polarisent l'AMP, l'Etat, les partenaires au développement et les acteurs concernés directement par la gestion et l'exploitation des ressources, définissent une politique, cohérente de gestion de cet espace, d'où l'intérêt de ce plan d'aménagement et de gestion de l'AMP.

Tableau 3: des sites sacrés de la zone de l'AMP de Gorée

LOCALITES	SITES SACRES
MBAO	Sope gui Beunokh bi Ab gokh Dialope mbasse Kaye fasse
PETIT MBAO	Eutoupe kel Khonkhap ndokh
ENTRE PETIT MBAO ET GRAND MBAO	Thiop gou ndef Mbatall Peye ba
RUSFISQUE	place Jean et Paul Lamane ga, Baa kor Ndoye phare bi, Thiothie
OUAKAM	Tefessou biir Gouye percale Soumpa ga ndiagnène Boucatou ouakam Kheune Gouye sor
DES CORNICHES	Oûme Beigne Kone Koussoum Kenkalam Tefessac ndali Ngadié Koulou mbala Yorou ngaye Tefess Doga fane Boussoula

4.4. Pour une vulgarisation des textes et lois sur l'action de l'Etat en mer et en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière

Les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise sont constituées par les eaux intérieures marines, la mer territoriale, la zone contigüe, la zone économique exclusive qui s'étend sur une largeur de 200 milles marins à partir des lignes de base ayant servi à mesurer la largeur de la mer territoriale.

La gestion des ressources halieutiques est une prérogative de l'Etat qui définit, à cet effet, une politique visant à les protéger, les conserver et prévoir leur exploitation durable de manière à préserver l'écosystème marin. L'Etat met en œuvre une approche de précaution dans la gestion des ressources halieutiques.

En effet, il est important de noter que la Direction des Parcs Nationaux, la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées vont parties des administrations de l'Etat ayant des compétences sur le domaine marin côtier.

A l'image de tous les sites sous tutelle de la DAMCP, l'AMP de Gorée à travers sa vocation de conservation et de gestion durable des ressources marines et côtières se doit de mettre en place une réglementation qui concoure à l'atteinte de ces objectifs, de faire connaître et respecter toutes les dispositions prévues par la loi, dans les limites de ses prérogatives.

Elle a aussi l'obligation de matérialiser et de faire connaître les zones de pêche et/ou zones interdites ou à accès réglementé, de vulgariser les textes, lois et réglementations, de veiller au principe d'équité et d'intégrité à tous les niveaux.

4.5. Pour la Libération des voies ou canaux de navigation dans la zone portuaire

Face à l'occupation des voies de navigation par les pêcheurs artisanaux, la transformation de ces derniers en zone de protection intégrale, interdites à la pêche et non à la navigation, peut être envisagée.

La sensibilisation et la surveillance seront à la base pour une bonne mise en œuvre de cette politique de gestion.

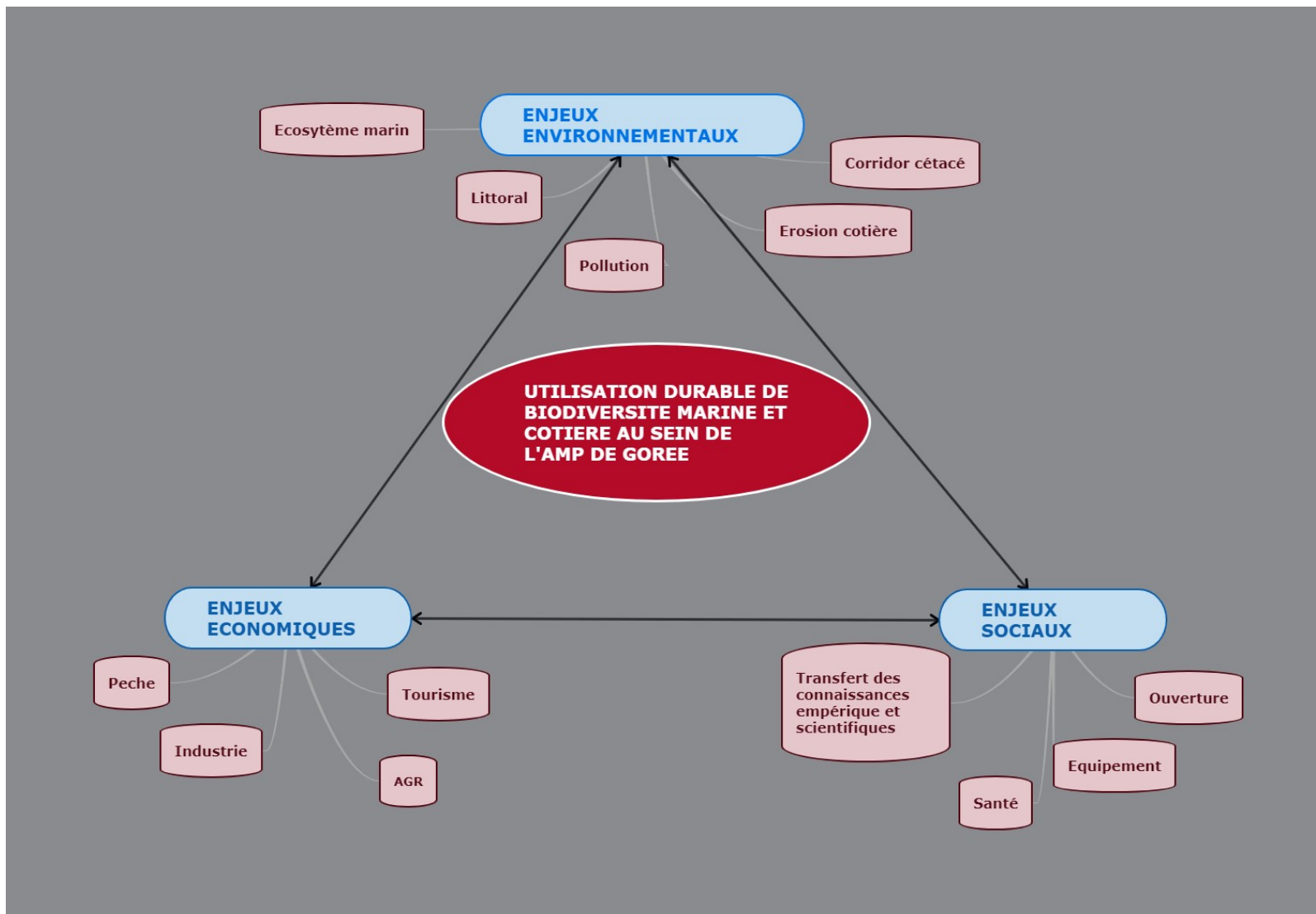


Figure 3 : Cartographie des enjeux de l'AMP de Gorée

Ces enjeux ont été identifiés et décrits comme des facteurs d'équilibre pouvant permettre de formuler des éléments de visions ci-dessous.

Vision de l'AMP de GOREE

Instaurer une AMP où la pollution et l'érosion côtière sont considérablement réduites et/ou éradiquer à l'intérieur et dans sa zone d'emprise, où le corridor de migration des baleines est écologiquement maintenu, assurant une gestion durable des pêcheries et de promouvoir, les conditions d'existence des populations, ainsi que la recherche scientifique, les connaissances traditionnelles et pratiques endogènes et savoir-faire locaux pertinents.

Tableau 4 : Espèces Phares et Logo de l'AMP de Gorée

ESPECES EMBLEMATIQUES	ESPECES ENDEMIQUES	LOGO
POISSONS (MACROFAUNE AQUATIQUE)		
Thioff-Merou blanc		Baleine articulé à l'île de Gorée et le symbole de l'UNESCO
Yax- Carpe rouge		
Espadon		
Merlin- naawan		
Barracuda		
Poulpe		
Seiche		
Calamar		
Langouste		
Cigale		
Raie		
OISEAUX L'AVIFAUNE		
Cormoran	Phaéton	
Pélican		
Echasse blanche		

VI. LES MESURES DE GESTION EN FONCTION DES ENJEUX

Il est important de noter que, dans le cadre de la définition des mesures au niveau des aires marines protégées, le zonage est un des aspects très importants et obligatoires. Cette étape doit s'accompagner d'une cartographie participative et inclusive, faite de concert avec les populations locales et acteurs de la pêche, en compagnie des structures de l'Etat intervenant dans la zone.

A l'issue de cette étape, chacune des zones retenues se fera attribuer un statut de conservation et différentes mesures y seront appliquées, selon le cas et le statut de la zone de protection et de conservation, ce qui va ainsi constituer le règlement intérieur du site. Les organes de gouvernance mis en place veilleront au respect strict de ces règles de gestion, spécifiques au site, afin d'atteindre de manière efficiente les objectifs.

❖ **Protection du littoral, restauration des ressources naturelles et réhabilitation des écosystèmes marins et côtiers à l'échelle de l'AMP de Gorée ;**

Les actions à inscrire dans le cadre de ce plan d'aménagement et de gestion doivent concourir à l'atteinte des résultats suivants :

- ✚ **Le littoral à l'échelle de l'AMP est protégé de l'avancée marine ;**
- ✚ **Les habitats et écosystèmes naturels sont restaurés et réhabilités ;**
- ✚ **Des organes de gouvernance adaptés et fonctionnels sont mis en place ;**
- ✚ **La biodiversité marine et côtière est conservée, son utilisation durable assurée ;**
- ✚ **Une remontée biologique est constatée au niveau des pêcheries.**

Ainsi pour l'atteinte de ces résultats, les organes de gouvernance établis et les gestionnaires de l'aire marine protégée de Gorée doivent faire respecter la réglementation sur l'organisation et la gouvernance des AMP, établir des règles de gestion du site de manière consensuelle, vulgariser les textes et lois en vigueur, en rapport avec la protection et la conservation des aires marines, de l'environnement de la pêche maritime de la marine marchande, et tous autres textes pertinents.

Après le zonage de l'AMP les mesures suivantes seront à faire respecter :

Tableau 5: mesures de gestion pour la protection du littoral, la restauration des ressources naturelles et la réhabilitation des écosystèmes marine et côtiers à l'échelle de l'AMP

STATUTS DE LA ZONE	MESURES A APPLIQUER	ACTIVITES
Protection intégrale	Elle est constituée en grande partie de zones de grossissement et de frayère des poissons, des zones d'habitats critiques, des zones de récifs et de mangrove et des zones de mise en défens. Il y est noté l'interdiction de toute	Surveillance, Sensibilisation Signalisation immersion de récifs

	<p>forme d'exploitation des ressources, de toute forme de pêche</p> <p>Concernant spécifiquement l'Aire marine protégée de Gorée, la zone de conservation intégrale devra concerner aussi les canaux de navigation à la sortie du port et à l'entrée du port, les zones rocheuses il y sera interdit toute forme de pêche.</p>	<p>artificiels sauf au niveau des canaux de navigation à l'entrée comme à la sortie du port.</p> <p>Suivi bio écologique, Inventaire aviaire Recherche scientifique</p>
--	--	---

STATUTS DE LA ZONE	MESURES A APPLIQUER	ACTIVITES
Repos biologique	<p>C'est une zone dans laquelle une restriction temporaire est instaurée en vue de régénérer la ressource. Un repos biologique peut être observé en conformité avec la réglementation en vigueur.</p> <p>La période du repos biologique, les espèces (faune et flore), les espaces ainsi que les engins concernés sont fixés de commun accord avec les principaux acteurs et membres du comité de gestion</p>	<p>Surveillance, Sensibilisation</p> <p>Signalisation</p> <p>Immersion de récifs artificiels sauf au niveau des canaux de navigation à l'entrée comme à la sortie du port,</p> <p>Suivi bio écologique, Inventaire aviaire Recherche scientifique</p>
Zone de pêche artisanale	<p>Dans cette partie de l'AMP, ne sont autorisés que la pêche responsable et des engins de pêche qui obéissent aux normes prévues par les textes en vigueur.</p> <p>L'usage de tous les engins de pêche destructeurs tendant à perturber l'équilibre des ressources marines et côtières est interdit.</p> <p>La liste des engins concernés est fixée par arrêté du représentant de l'Etat sur proposition du conservateur et du comité de gestion.</p>	<p>Surveillance</p> <p>Sensibilisation</p> <p>Aménagements</p> <p>Immersion de récifs artificiels</p> <p>Suivi bio écologique</p> <p>Inventaire floristique</p> <p>Inventaire aviaire</p> <p>Recherche scientifique</p>
Zones Aménagées aussi bien en zones côtières qu'en milieu marin	<p>Ces zones sont aménagées pour des raisons de protection, de conservation, de signalisation ou de valorisation écotouristique ou pour toutes autres raisons dans le cadre de la gestion de l'AMP. Leur utilisation est réglementée. Et par conséquent ne devraient faire l'objet d'une quelconque destruction, sous peines d'une amende dont le montant sera fixé en fonction de l'ampleur des dégâts ou de la nature des dégâts</p>	<p>Surveillance</p> <p>Sensibilisation</p> <p>Signalisation</p>
Zone de Pêche industrielle	<p>En réalité la pêche industrielle est interdite dans les AMP cependant il est possible sur la base d'une entente avec les parties prenantes d'autoriser la pêche des appâts vivants exceptionnellement en ce qui concerne l'AMP de Gorée par une demande adressé au Directeur des Aires marines communautaires protégées avec avis favorable du conservateur du site. La modalité de cette pêche restera à définir dans le cadre du comité de gestion moyennant une redevance pour fonctionner le comité de gestion</p>	

❖ Lutter contre la pollution du littoral et du milieu marin à l'échelle de l'AMP

Pour l'atteinte de cet objectif l'administration de l'AMP, au niveau opérationnel, doit travailler en étroite collaboration, en plus des acteurs locaux dans le cadre du comité de gestion, avec les Communes, les services de l'assainissement, les industriels autour de l'AMP, l'ONAS, les autorités portuaires, la Marine nationale, la DPSP, la HASMAR, la Gendarmerie nationale (section environnement) afin que, ensemble, ils puissent mutualiser les forces pour lutter efficacement contre ce phénomène de pollution à la fois d'origine tellurique et marine (navire et plateforme pétro gazeuse), ce qui donc va permettre d'atteindre les résultats suivants :

- 🇸🇵 la pollution à l'échelle de l'AMP est réduite, voire éradiquée ;
- 🇸🇵 les tortues marines au niveau des plages sont observées ;
- 🇸🇵 les fonds marins nettoyés ;
- 🇸🇵 l'écotourisme développé.

Tableau 6: mesures de gestion pour la lutte contre la pollution du littoral et du milieu marin à l'échelle de l'AMP de Gorée

STATUTS DE LA ZONE	MESURES A APPLIQUER	ACTIVITES
<p>L'étendue de l'aire marine protégée de Gorée</p>	<p>En ce qui concerne la pollution sur toutes ses formes à l'intérieur de l'AMP, les agents de l'aire marine protégée, en tant qu'agents assermentés et paramilitaires, doivent veiller au respect de la réglementation en vigueur et intervenir avec les autres forces de défense et de sécurité, de l'autorité dépositaire de l'action de l'Etat en mer et de toute autre administration pertinente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance avec éléments de l'AMP et acteurs locaux • Surveillance avec les forces de défense et de sécurité • Surveillance avec l'autorité dépositaire de l'action de l'Etat en mer et de toute autre administration pertinente • sensibilisation

❖ Libérer les voies ou canaux de navigation dans la zone portuaire

Pour la libération des canaux de navigation par les pêcheurs artisanaux il serait opportun d'impliquer les pêcheurs eux même dans la sensibilisation et la surveillance. Et impliquer les maires des communes et les chefs religieux et coutumiers pour faire passer le message de l'interdiction d'occuper ces zones. Ce qui permettra sans nul doute d'atteindre les résultats suivants :

- 🇸🇵 les canaux de navigation à l'entrée comme à la sortie du port sont libérés ;
- 🇸🇵 les risques de collision et de conflits entre pirogues et bateaux sont éradiqués.

Tableau 7: Mesures de gestion pour la lutte contre l'occupation des canaux de navigation à l'entrée et à la sortie du port

STATUTS DE LA ZONE	MESURES A APPLIQUER	ACTIVITES
Aire marine Protégée de Gorée : canaux de navigation à l'entrée du port	Les canaux de navigation à l'entrée et à la sortie du port doivent être considérés dans le cadre du zonage comme des zones de protection intégrale. Et ces mesures doivent être prises de concert avec toutes les parties prenantes dans le cadre du comité de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance avec éléments de l'AMP et acteurs locaux • Surveillance avec les forces de défense et de sécurité • Renforcer la signalisation • Sensibilisation

❖ Améliorer les conditions d'existence des populations

Ce deuxième objectif de ce plan d'aménagement et de gestion sera atteint par l'effectivité des résultats suivants :

- 🗨️ Des nouveaux emplois sont créés et les revenus des populations améliorés ;
- 🗨️ Des activités de valorisation sont créées et fonctionnent.

Ainsi l'atteinte de ces résultats doit nécessairement passer par la mise en vigueur de certaines mesures de gestion organisationnelle et réglementaire, gages de sécurisation et de durabilité des activités génératrices de revenus et de nouveaux emplois verts.

Toutefois le Comité de gestion, avec l'appui des partenaires au développement bien identifiés lors de l'étude diagnostic, doivent promouvoir et mettre en œuvre des stratégies afin de développer et de capter des énergies pour améliorer les conditions d'existence des acteurs de la pêche et même, si possible, susciter la reconversion.

Cependant l'existence d'un cadre légal et réglementaire devrait faciliter, garantir et créer un environnement socio – économique sain pour l'exécution et le déroulement d'activités génératrices de revenus.

Tableau 8 : mesures de gestion pour booster les retombées socioéconomiques des acteurs locaux

STRATEGIES A PROMOUVOIR	MESURES A APPLIQUER	ACTIVITES
Aménagements	<p>D'un côté, il est important de notifier que, dans certains endroits en dehors de la zone portuaire la possibilité d'aménager des récifs artificiels de type production, et protection afin de promouvoir non seulement la recherche scientifique mais aussi le tourisme scientifique autour de ces récifs basés sur la plongée sous-marine.</p> <p>De l'autre côté il est possible de développer des activités génératrices de revenus de nature à susciter la reconversion auprès des pêcheurs, en aménageant des endroits dédiés</p> <p>Ainsi il faudra, en fonction des mesures de gestions établies prévoir la part qui reviendra aux acteurs</p>	<p>Surveillance active et passive,</p> <p>Suivi bio écologique</p> <p>Suivi aviaire,</p> <p>Recherche scientifique</p>
Institution de la Pêche sportive	<p>Il peut être institué dans l'étendue de l'AMP et en dehors des zones de protection intégrale, la possibilité de pratiquer la pêche sportive.</p> <p>Ce type de pêche doit être organisé dans l'espace de l'AMP par le Comité de gestion pour engranger des bénéfices. La pêche sportive est une pêche sélective et responsable qui se pratique à la ligne et permet aussi de faire bénéficier au Comité de gestion et acteurs locaux des retombées économiques à partir d'un paiement de redevances.</p>	<p>Surveillance ; contrôle</p>
Institution de la plongée sous-marine autour des récifs artificiels	<p>De même que la pêche sportive, la plongée sous-marine autour des récifs artificiels aménagés à cet effet sera une des mesures à mettre en œuvre par le comité de gestion afin de valoriser aux mieux les atouts de l'AMP et permettre de valoriser le tourisme écologique et scientifique basé sur la plongée sous-marine afin de tirer au maximum un profit des retombées économiques et de favoriser un partage juste et équitable de ces bénéfices.</p>	<p>Surveillance ; contrôle</p>

❖ Promouvoir la recherche scientifique, les connaissances traditionnelles pratiques endogènes et savoir-faire locaux.

Aujourd'hui il est important de prendre en compte les connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux pertinents dans la gestion des ressources naturelles et les intégrer dans le cadre réglementaire pour une meilleure prise en compte de celles-ci.

Aussi faudrait-il, pour l'atteinte des résultats escomptés ci-dessous, faire :

- ✚ **L'état de référence des ressources subaquatiques autour de l'île de Gorée et dans l'ensemble de l'AMP est réalisé ;**
- ✚ **Les recherches scientifiques au niveau de l'AMP et alentours promue et les capacités des acteurs locaux renforcées ;**
- ✚ **Les connaissances empiriques sont répertoriées et valorisées ;**
- ✚ **Des organes de gouvernance, adaptés et fonctionnels, sont mis en place ;**
- ✚ **Les connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux sont promus et intégrés dans le modèle de gestion de l'AMP.**

Mettre en place des mesures de gestion allant dans le sens non seulement de promouvoir les connaissances traditionnelles pratiques endogènes et savoir-faire locaux mais aussi de développer la recherche scientifique autour de l'AMP.

Tableau 9: Mesures de gestion pour promouvoir les connaissances traditionnelles, pratiques endogènes et savoir-faire locaux

MESURES	ACTIVITES A FAIRE	ACTIVITES MISES EN ŒUVRE
Intégrer dans les textes législatifs et réglementaires des AMP les connaissances traditionnelles pratiques endogènes et savoir-faire locaux	La cartographie des sites sacrés est faite de manière inclusive et leur identification est intégrée dans l'AMP	Promouvoir les sites sacrés Susciter le transfert de connaissances entre les détenteurs et les jeunes
Intégrer la promotion de la recherche scientifique dans les mesures de gestion du		

Vulgariser les textes et loi sur l'action de l'état en mer et en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière

VII. LES ORGANES DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DE L'AMP

L'un des principaux défis d'une AMP est la gouvernance partagée des ressources naturelles pour une conservation plus efficace de la biodiversité marine et côtière, garantissant l'équité pour les individus, les communautés et le respect des réalités locales et des savoirs endogènes. Ceci, d'autant plus que la difficulté d'installer une gouvernance des AMP équitable et efficace est parfois à l'origine de leur mauvaise gestion et de leur manque d'efficacité par rapport à leurs objectifs de conservation.

C'est pour cette raison d'ailleurs que la gouvernance partagée, au niveau des AMP, est toujours ressortie comme recommandation phare lors de plusieurs rencontres internationales (Congrès mondial des parcs, Durban 2003 ; Congrès mondiaux de la conservation, Bangkok 2004 et Barcelone 2008 ; Congrès mondiaux sur les AMP, Geelong 2005 et Washington DC 2009).

Cette recommandation est d'autant plus pertinente que la légitimité, gage de réussite dans la gestion d'une AMP, nécessite une participation effective des acteurs locaux à la conception et au fonctionnement de l'aire protégée.

L'administration des Aires marines protégées et réserves naturelles urbaines et communautaires est assurée par :

- ✓ le comité d'orientation ;
- ✓ le comité de gestion ;
- ✓ le conservateur.

6.1 Comité d'Orientation

Le comité d'orientation est l'organe investi du pouvoir de prise de décision. Sa composition est variable suivant la configuration des acteurs.

Il est, notamment, chargé de :

- définir les orientations politiques et stratégiques ;
- prendre les décisions relatives à la mise œuvre du plan d'aménagement et de gestion ;
- planifier, organiser les réunions et assurer le suivi des décisions au niveau du comité de gestion ;
- valider les propositions du Plan de Travail Annuel ;
- évaluer les résultats des opérations de mise en œuvre des programmes et des projets ;
- examiner, approuver et amender les propositions ;
- Faire des recommandations au comité de gestion dans le cadre des programmes ou actions de gestion de l'Aire marine protégée.

➤ **Composition du comité d'orientation :**

- Le Comité d'orientation est composé de :
- du Représentant de l'Etat, selon le cas, qui en assure la présidence
- du Président conseil départemental concerné ;

- des Maires des communes polarisées ;
- du Directeur des Aires marines communautaires protégées qui assure le secrétariat ;
- du Directeur des Parcs nationaux ;
- du Directeur des pêches maritimes ou continentales ;
- du Directeur des Eaux et Forêts, chasse et conservation des sols ;
- du Directeur de l'Environnement et des établissements classés ;
- du Syndicat d'initiative du tourisme ;
- du Représentant des chefs de villages polarisés par l'Aire marine protégée.

Le Comité d'orientation peut s'adjoindre de toute personne ayant des compétences avérées en matière de gestion des ressources naturelles.

Le Conseil d'orientation se réunit sur convocation de son Président, une fois tous les six mois en session ordinaire. Il peut se réunir à chaque fois que de besoin, en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande des 2/3 des membres.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'orientation sont signés par le Président et le Secrétaire.

6.2 Comité de gestion

Le Comité de gestion est l'organe chargé de la mise en œuvre des programmes et activités de gestion de l'aire marine protégée. Il assure la participation des acteurs intéressés par la gouvernance de l'aire marine protégée et il est constitué sur une base représentative.

Il est chargé notamment de :

- coordonner la mise en œuvre du PTA et autres programmes et projets de l'AMP ;
- exécuter les décisions et recommandations qui pourraient émaner du comité d'orientation ;
- superviser les opérations sectorielles et les activités des commissions techniques ;
- réaliser des activités d'aménagement et de restauration au niveau des sites ;
- promouvoir des activités génératrices de revenus aux fins d'une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- produire régulièrement les rapports d'activités sur l'avancement des programmes, activités et opérations de l'Aire marine protégée pour informer les différentes parties prenantes ;
- développer le leadership communautaire et le plaidoyer environnemental ;
- planifier, organiser les réunions et assurer le suivi des décisions au niveau des commissions ;
- proposer des mesures nécessaires à la protection et à la gestion durable de l'aire marine protégée ;
- planifier et organiser les activités de valorisation des ressources dans l'aire marine protégée ;
- émettre des avis sur l'autorisation des activités d'aménagement dans et autour des AMP et réserves naturelles ;
- exécuter les recommandations du Comité d'orientation.

Le Comité de gestion de gestion doit sur certaines questions complexes requérir l'avis du Comité d'orientation. Il lui présente un rapport annuel de ses activités.

➤ **Composition du comité de gestion :**

Le comité de gestion est composé :

- du Conservateur de l'Aire Marine Protégée ;
- des Représentants désignés de chacun des villages polarisés par l'AMP en tenant compte du genre ;
- des Représentants désignés de chaque catégorie d'acteurs en tenant compte du genre ;
- du Représentant des professionnels du tourisme.

Peuvent également être membres du Comité de gestion :

- les Présidents des commissions Environnement des Collectivités territoriales polarisées par l'AMP ;
- le Représentant du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) ;
- les Représentants des partenaires d'appuis et ONG ;
- les Représentants des services techniques déconcentrés pertinents ;
- le Représentant de toute structure pertinente.

Ces derniers ne sont ni électeurs, ni être éligibles au bureau exécutif du Comité de gestion.

Les procès-verbaux de désignation des membres sont transmis, par les soins du conservateur, à l'autorité administrative pour approbation.

La Direction du Comité de gestion est assurée par un bureau comprenant un Président, un Adjoint au président, un Secrétaire général, un adjoint au Secrétaire général, un Trésorier, un Adjoint au trésorier et les présidents des différentes commissions. Le Président du Comité de gestion est élu pour une durée de deux (02) ans renouvelables une seule fois à la majorité simple des voix exprimées.

Le Secrétaire permanent du Comité de gestion est assuré par le Conservateur de l'aire marine protégée.

Le Comité de gestion peut constituer en son sein des commissions techniques dont le nombre et les domaines d'intervention sont déterminés en fonction des opportunités et au prorata des axes stratégiques et/ou de la diversification des activités de l'Aire marine protégée.

Le Comité de gestion se réunit, au moins une (01) fois par trimestre, en session ordinaire sur convocation de son Président, pour suivre et évaluer le cas échéant le travail du bureau et des commissions techniques et planifier les activités du trimestre suivant. Le Comité de gestion peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son bureau ou par les 2/3 de ses membres.

Pour chaque réunion le président adresse les convocations quinze jours au moins avant la date prévue.

Lors de sa première réunion, le Comité de gestion établit le nombre de commissions techniques et le mode de désignation de leurs membres et fixe les conditions d'organisation technique du travail.

. 6.3 Le conservateur

Le Conservateur est investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion de l'aire marine protégée.

A ce titre, il est notamment chargé de :

- la conservation et l'administration de manière durable de la diversité biologique dans et autour de l'Aire marine protégée ;
- l'aménagement de l'Aire marine protégée suivant les prescriptions du plan d'aménagement et de gestion élaboré de manière inclusive ;
- la surveillance et le contrôle de l'Aire marine protégée ;
- la prévention et la gestion des conflits ;
- la conclusion, s'il y a lieu, de conventions pour l'exercice des droits d'usage reconnus aux populations locales en étroite collaboration avec les membres du Comité de gestion ;
- veiller au respect de la légalité des activités menées par le Comité de gestion ;
- encadrer le Comité de gestion dans l'exécution de ses tâches ;
- l'accompagnement et le bon déroulement des protocoles de recherches, de suivi et d'évaluations des ressources marines et côtières en collaboration avec les instituts de recherche universitaires.

Le conservateur collabore avec les acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'aire marine protégée.

Le Conservateur est nommé par arrêté du Ministre chargé des Aires marines protégées, sur proposition du Directeur des Aires marines communautaires protégées, parmi les officiers du personnel des Parcs nationaux.

La Direction des Aires marines communautaires protégées (DAMCP) peut requérir l'avis d'experts regroupés dans le cadre d'un Comité consultatif scientifique technique (CCST) sur des questions liées à :

- l'identification et l'organisation de programmes de recherches sur les écosystèmes et les espèces ;
- l'élaboration, la coordination, la supervision et l'évaluation des protocoles de recherche en relation avec la DAMCP et les organes de gestion des sites ;
- la mise en œuvre et le suivi des conventions internationales dont la DAMCP est point focal opérationnel ;
- l'appui à l'élaboration et la validation des Plans d'Aménagement et de Gestion de chaque AMP ;
- aux enjeux socioéconomiques et environnementaux notamment l'exploitation pétro-gazière, minière, minéralière ; l'érosion côtière, les changements climatiques, les épizooties.

La participation aux travaux des experts est ouverte à toute personne désireuse d'apporter ses connaissances, son expertise et son savoir-faire dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et des stratégies initiées par l'Etat en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière.

VII. LES CAPACITES DE RESILIENCE DE L'AMP DE GOREE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CHANGEMENTS RAPIDES

La résilience des AMP et la durabilité des actions reposent sur le concept d'une gestion inclusive appliquée à tous les niveaux.

7.1 Capacité d'anticipation face aux situations

L'AMP de Gorée est un site exposé à plusieurs enjeux tels que, entre autres, la pollution. Occupation des voies de navigation par les pêcheurs artisanaux, érosion côtière... En effet la présence du port autonome de Dakar et de la baie de Hann (qui est une zone très vulnérable) a un fort impact sur la capacité de résilience de cette AMP. Il est noté un développement intense de l'activité industrielle autour de ces deux zones stratégiques. Ceci même est à l'origine de la dégradation de la qualité de l'environnement et n'est en rien conforme aux objectifs de l'AMP. Pour venir à bout ou atténuer cette situation, l'AMP devra

- Veiller sur le respect des dispositions des codes de l'environnement et de l'assainissement en rapport avec les ICPE et les branchements à l'égout.
- Travailler en phase avec l'unité de gestion du projet de dépollution de la baie de Hann.
- Augmenter la sensibilisation à tous les niveaux.

Tenant compte de l'occupation des voies de navigation, il sera nécessaire d'aller vers les autorités portuaires pour :

- la vulgarisation des limites physiques de la zone concernée,
- la sensibilisation des pêcheurs artisanaux sur la réglementation existante, les risques et conséquences de l'occupation de ces voies.

Pour la problématique de l'érosion côtière :

- faire un contrôle au niveau des différentes plages pour faire le constat du niveau de dégradation.

- identifier les solutions adaptées pour la reconstitution des plages telles que l'ingénierie écologique permet de l'envisager actuellement (exemple au niveau de l'AMP de Saint Louis dans le cadre du projet WACA/CSE avec les typhas- veilles).

7.2 L'intégration territoriale de l'AMP

L'AMP doit être considérée comme une réponse territoriale à la vulnérabilité des écosystèmes marins et de l'activité halieutique associée. Elle est un outil de gestion central en ce qu'elle est venue confirmer et institutionnaliser une réglementation en train de s'installer. En ce sens, le concept de l'intégration territoriale est de comprendre comment l'Aire marine protégée de Gorée permet :

- de fédérer les différentes parties prenantes dans la gestion des ressources de leur territoire ;
- de promouvoir l'intercommunalité entre les huit communes et celle de la ville de Dakar qui polarisent L'AMP ;
- d'aider au développement des communautés et de leurs localités ;
- d'identifier les impacts que cette gestion peut avoir sur les relations entre les communautés.

7.3 L'intégration socio-économique

Elle repose sur l'identification et la sensibilisation des différents acteurs ou couches sociales qui s'activent autour de l'AMP et d'aller vers une classification des secteurs d'activités. En effet la prise en compte de l'AMP par les différents acteurs réduit considérablement la vulnérabilité du site, elle augmente sa capacité de résilience et offre aux secteurs économiques une durabilité.

Les gestionnaires des sites, en ce sens, ont l'obligation d'aller vers les populations pour les informer de l'existence du site, de ses objectifs, des actions ou activités qui ne sont pas en harmonie avec une gestion durable. En conséquence, ces derniers devront s'inscrire dans une logique qui pourrait pousser tous les acteurs à s'approprier le site.

7.4 Résilience face aux politiques et aspects institutionnels

La résilience face aux politiques et aspects institutionnels repose en premier lieu sur :

- le respect et l'application des lois, codes (codes de l'environnement, de l'assainissement, de la pêche...) et règles dédiées à la préservation et à la protection de l'environnement.

A l'échelle de l'AMP il s'agira de :

- faire un plaidoyer pour la prise en compte du site dans les politiques au niveau local,

- mettre en place, conformément aux objectifs du site, un règlement et d'en assurer l'application,
- d'anticiper toutes formes de réticence et/ou de résistance, en développant une approche inclusive et participative pendant la mise en place des règles de gestion.

7.5 Capacité d'intégration des connaissances et savoir-faire

Le principe de la gestion participative doit reposer en grande partie sur l'intégration des connaissances, pratiques endogènes et savoir-faire locaux pertinents pour la conservation de la biodiversité marine et côtière. Il s'agit là de mettre en relief les connaissances empiriques et croyances culturelles et culturelles.

Une telle démarche permet d'anticiper les conflits, de pousser les acteurs locaux à s'approprier du site.

En plus de ces connaissances endogènes, la promotion et renforcement des connaissances scientifiques est une garantie pour le site dans le cadre de l'intégration au niveau sous régional et mondial. En effet la mise en place d'une base de données scientifique peut faciliter le plaidoyer auprès des bailleurs et autres organismes qui s'investissent dans la protection de l'environnement.

Une telle stratégie, peut être mise en place à travers des conventions ou par le développement de partenariats.

Suivi évaluation du PAG

Il est normal dans le cadre de la gestion des ressources naturelles gérées d'un commun accord avec les acteurs locaux, d'autres intervenants et les partenaires au développement, de procéder, à un certain moment, à une auto-évaluation dans un premier temps et une évaluation externe afin de mesurer les réussites, les insuffisances et les échecs. Cela permet de voir les causes de nos échecs et d'y remédier.

Toutefois cet exercice de suivi-évaluation doit être inscrit dans la planification du PAG, partie intégrante dans la perspective de sa budgétisation, de l'appropriation et du respect de l'exécution au niveau opérationnel.

Ainsi l'activité de suivi-évaluation se fera à partir des outils de mesure de l'efficacité de gestion déjà existants, tels que l'IMET, le RSAT, etc.

VIII PLAN D'ACTION

Activités	Sous activités	IOV	Produits/Ext rants	responsables	2021-2025	Bailleur	Budget	
OS1: Promouvoir les connaissances scientifiques savoirs endogènes, normes et pratiques culturelles à l'échelle de L'AMP								
R1.1: L'Etat de référence des ressources naturelles (subaquatiques et terrestres) autour de l'AMP de Gorée est connu								
A.1.1.1. Effectuer des études sur l'état de référence des ressources	A.1.1.1.1. Elaborer les termes de référence	Nombre de TDR	Les TDR sont réalisés	Conservateur, comité scientifique	x		Comité de gestion, NCD	
	A.1.1.1.2. Réaliser l'état de référence initial (Inventaire de la ressource sous-marine autour de l'île de Gorée, cartographie des unités écologiques, etc)	30 plongées par an	PV de transaction et rapport circonstancié	Comité de gestion, Comité scientifique, APNEOS, NCD	x		CRODT, RAMP AO, IRD, IUPA, SERVICE DES PECHEs, COLLECTIVITES TERRITORIALES, UNESCO, NCD	50 000 000
	A.1.1.1.3 Inventaire de l'avifaune et des ressources ligneuses	Termes de références	Rapport d'activités (mémoires ou rapports d'étude)	Conservateur Comité de gestion Consultant, NCD	x x		RAMP AO ; UE, UICN, APNEOS, Communes, autres programmes et projets, UNESCO	3 000 000
	A.1.1.1.4. Cartographie des unités écologiques	Carte des unités écologiques	Rapport mission	Conservateur, Comité scientifique Comité de gestion Consultant, CSE	x x		APNEOS, PRCM, RAMP AO, UE	15.000.000
	A.1.1.1.5. Partager et valider l'état de référence initial	Etat de référence disponible	PV et compte rendu de mission/ Etat de référence	Conservateur Comité de gestion Consultant, NCD	x		CRODT, RAMP AO COLLECTIVITES TERRITORIALES, UNESCO, NCD	5 000 000
R.1.2 : Les capacités scientifiques des agents et acteurs locaux sur des ressources halieutiques sont renforcées								
A.1.2.1 Faire le suivi bioécologique	A.1.2.1.1. suivi bioécologique (ressources halieutique et suivi mensuel des oiseaux d'eau)	4 activités par an	Rapport mission de	Comité de gestion IUPA, CRODT, IFAN, comité scientifique	x x x x x		USAID, RAMP AO, UE, Oceanium, Oceans	40.000.000

Activités	Sous activités	IOV	Produits/Extra nts	RESPONSABLES	Période 2021- 2025	Acteurs au développement Bailleur	Budget
-----------	----------------	-----	-----------------------	--------------	-----------------------	---	--------

OS1: Promouvoir les connaissances scientifiques savoirs endogène, normes et pratiques culturelles à l'échelle de L'AMP

R1.3 : les connaissances empiriques pertinentes sont valorisées et répertoriées

A.1.3.1 : Recueillir et valoriser les données empiriques	A. 1.3.1 1 : élaborer des guides d'entretien	Dans la première année	Guide d'entretien stabilisation	Comité de gestion	x	USAID, RAMP AO, UIPA, CRODT, CNFTPA, IUCN, GAIPES	5 000 000
	A. 1.3.1 2. Elaborer un recueil de connaissances traditionnelles et pratiques endogènes de la zone, pertinentes pour la conservation et susciter leur transfert auprès des jeunes générations	recueil	Recueil	Comité de gestion		AFD, UICN, USAID SMILO, RAMP AO , FAO, UNRSCO	2 500 000
	A. 1.3.1.3. Promouvoir les connaissances traditionnelles et savoirs faires locaux pertinents	Nombre de prospectus Nombre de sites identifiés et valorisés	rapports	Comité de gestion		AFD, UICN, USAID SMILO, RAMP AO, FAO, UNRSCO	5 000 000
	A. 1.3.1.4.Susciter le transfert des connaissances traditionnelles et savoirs faires locaux auprès des nouvelles générations	Nombre de séances de formation	rapport	Comité de gestion		AFD, UICN, USAID SMILO, RAMP AO, FAO, UNRSCO	5 000 000

	Sous activités	IOV	Extrants	RESPONSABLES	2021- 2025					Bailleur	Budget	
A. 1.3.1 : Recueillir et valoriser les données empiriques	OS1: Promouvoir les connaissances scientifiques savoirs endogène, normes et pratiques culturelles à l'échelle de L'AMP											
	R1.3 : les connaissances empiriques pertinentes sont valorisées et répertoriées											
	A. 1.3.15 : capitaliser et valider les connaissances empiriques répertoriées	Dans la première année	Rapport	Comité de gestion	x						USAID, RAMP AO, UIPA, CRODT, CNFTPA, UICN, GAIPES	2 000 000
A. 1.3.1.6 : Prise en compte des données empiriques dans la gestion de l'AMP et cadre réglementaire (convention local)	Convention locale élaborée	Rapport d'activité	Comité de gestion	x	x	x	x	x		USAID, RAMP AO, UIPA, CRODT, CNFTPA, IUCN, GAIPES	2 500 000	
SOUS TOTAL OS1											274 000 000	
A.2.1.1 Identifier des alternatives pertinentes	OS 2: Améliorer les conditions d'existences des acteurs											
	R2.1: des mesures alternatives et emplois verts sont créées et valorisées											
	A.2.1.1 1 Réunions avec les parties prenantes pour le choix d'alternatives pertinentes	Rapport réunion	Rapport	Comité de gestion	x						USAID, RAMP AO, AFD, ICN, GAIPES	2 000 000
	A.2.1.1 .2 Elaboration de projet pour le financement des activités génératrices de revenus	Nombre de projet financé	rapport	Comité de gestion								2.000.000
	Construction de deux unités de transformations	PV de réception	Rapport	Comité de gestion et gestionnaires			X				AFD, UE USAID	200 .000.000
Mise en place de Chambre froide			Comité de gestion et gestionnaires	X						AFD, UE USAID	35 000 000	
A.3.1.2 Promotion de l'écotourisme	A.2.1.1 5 Promotion de la pêche sportive	Superficie consacré à la pêche sportive	Cartographie de la zone de pêche sportive	Comité de gestion et gestionnaires							3 000 000	
	3.1.2.2 construction de campement écotouristique Promotion de ballades en mer et des sites à intérêt touristiques (sites sacrés, sites culturelles et cultuel, sites écologiques)	Nombre de sites dédiés Campement construits vedette achetés	Rapports cartographie PV de réception	Comité de gestion et gestionnaires						UE, AFD, RAMP AO	250 000.000	
TOTAL OS2											492 000 000	

Activités	Sous activités	IOV	Extrants	RESPONSABLES	Période 2021 - 2025	Bailleur	Budget
OS3: Maintenir la qualité écologique du milieu par la surveillance et la réhabilitation des habitats naturels, la lutte contre la pollution, l'érosion côtière du littoral et la pêche illicite							
R 3.1: le littoral à l'échelle de l'AMP est protégé de l'avancée marine							
A. 3.1.1. Atténuer l'avancée de la mer sur la côte	A. 3.1.1.1. surveillance active du littoral contre l'extraction du sable marin (30 sorties par mois)	Nombres de sorties réalisées	Rapport	Comité de gestion	x X x x x	USAID RAMPAO, UE	15.000.000
	A.3.1.1.2. surveillance passive le long du littoral de l'AMP	15 sorties par mois	Rapport	Comité de gestion	x x x x x	USAID RAMPAO, UE	10.000.000
	A.3.1.1.3 construction de digue et/ou de brise lame (1km de digue réalisé) sous forme de gabions	Km de digues réalisées	Rapport, PV de réception de travaux	Comité gestion	x x x x	Etat du Sénégal, Banque mondiale, RAMPAO, PAD/LMDG, WACA	30.000.000
A. 3.1.2. Stabilisation du littoral contre l'avancée de la mer	A.3.1.2.1. reboisement d'espèces pertinent (5km reboisés)	Km de reboisés	Rapport	Comité de gestion Eco-garde Volontaires	x x x x x	Etat du Sénégal, RAMPAO, oceanium, muraille verte PAD/LMDG, EIFFAGE, SMILO, SDE, SENELEC, Bolloré, ville de Dakar, ville de Pikine, collectivités territoriales	15.000.000
	A.3.1.2.2. suivi du reboisement		10.000.000				
	A.3.1.2.3 stabilisation des plages contre l'érosion par la mise en place de typhavelle	Km réalisé	rapport	Comité de gestion Eco-garde Volontaires et gestionnaire		RAMPAO, oceanium, muraille verte PAD/LMDG, EIFFAGE, SMILO, SDE, SENELEC, collectivités territoriales	25 000 000

Activités	Sous activités	IOV	Extrants	RESPONSABLES	2021 - 2025					Bailleur	Budget
OS3: Maintenir la qualité écologique du milieu par la surveillance et la rehabilitation des habitats naturels, la lutte contre la pollution, l'érosion côtière du littoral et la pêche illicite											
R3.1: la lute contre la pollution marine et côtière est effective											
A.3.1.1. Lutte contre la pollution d'origine tellurique (déchets solides) au niveau l'AMP	A.3.1.1.1. nettoyage du fond marin (15) et nettoyage des canaux et des égouts qui ruissellent vers l'AMP	Pourcentage de dépôts éliminés	Rapport d'activité	Comité de gestion Gorée ocean, eco-garde, oceanium, PAD/LMGD, UCG, volontaires	x	X	x	x	x	USAID, UNESCO RAMPAO, UE, PAD/LMGD, collectivités territoriales, Kirene, SENICO,	35.000.000 15 000 00
	A.3.1.1.2. élimination des dépôts sauvages de déchets solides		Rapport d'activité	Comité de gestion, Collectivités locales, Population locales, Services de régulation, UCG, Gorée, ocean, Eco-garde	x	x	x	x	x	UCG, UNESCO RAMPAO, UE, PAD/LMGD, collectivités territoriales, Kirene, SENICO, SOCOCIM, Gorée institut	25.000.000
	A.3.1.1.3. Lutter contre les structures qui vont écouler les eaux domestiques vers la mer (ONASE, Communes, Industrielles) mettre une taxe		UCG, collectivité territoriale, PAD/LMGD							UCG, RAMPAO, UE, PAD/LMGD, collectivités territoriales, Kirene, SENICO, SOCOCIM, Gorée institut	50 000 000
	A.3.1.1.4. Aménagement d'un site moderne de gestion des déchets et des unites de recyclage										
A.3.1.2. lutte active contre la pollution sonore en milieu marine	A.3.1.2.1. Surveillance active et continue du milieu marin contre le mouillage des navires (balisage des aires de mouillage sur un rayon de 10km des zones de protection exclusives)	L'AMP balisée sur un rayon de 10km pour le mouillage des navires	Cartographie et zonage	Eco-garde, PAD/LMGD, services étatiques, Collectivités territoriales, capitainerie du port	x	x	x	x	x	UNESCO RAMPAO, UE, PAD/LMGD, Banque mondiale collectivités territoriales, Kirene, SOCOCIM, Gorée institut	10.000.000
A2.2.3 lutte active contre la pollution liée au déversement déchets liquide et chimiques	A.3.1.2.1 Lutte contre le dégazage des navirs et le risqué de pollutions dû au plateformes pétro-gazières	pV de transaction	Rapports d'activités	Comité de gestion DAMCP, HASMAR, Marine national, DPSP						BP, WOOSIDE, COSMOS, EIFAGE, UE, AFD	65 000 000

Activités	Sous activités	IOV	Produits/Extra nts	RESPONSABLES	Période 2021 - 2025					ACTEURS ASSOCIES	Budget	
OS3: Maintenir la qualité écologique du milieu par la surveillance et la réhabilitation des habitats naturels, la lutte contre la pollution, l'érosion côtière du littoral et la pêche illicite												
R.3.3 : la surveillance de l'AMP-GOREE est renforcée												
A. 3.3 .1 Acquisition d'équipement de surveillance	A.3.3.1.1 : installation d'un centre de télésurveillance équipé	Un centre de télésurveillance opérationnelle	Pv circonstancié, Rapport de surveillance	DAMCP, gestionnaires Comité de gestion	x						RAMPAO, Collectivités territoriales, Ministères de l'environnement et des pêches	75 000 000
	A. 3.3..1.2. Achat de matériel roulant (véhicules, quad et moto)	véhicules, moto et quad opérationnel	Le nombre de véhicules, moto et quad	DAMCP comité de gestion							Eiffage, APNEOS, AFD, Union Européenne RAMPAO	55 000 000
	A. 3.3..1.3. Achat de matériel nautique (vedette et bateau)	Fréquence de la surveillance	Rapports et PV	Comité de gestion, DAMCP							Eiffage, APNEOS, AFD, Union Européenne	300 000 000
	A.8.1.1 .4. Installation de balises	Visibilité des limites	Rapport d'installation des balises	DAMCP, Comité de gestion							Eiffage, APNEOS, AFD, Union Européenne, RAMPAO	150 000 000
	A. 3.3..1.5. Achat de drone, télescope, kit multi paramètres, jumelles, Gilet, GPS, clé d'identification des poissons, clé d'identification des oiseaux,	Disponibilité du matériel	Rapport d'acquisition de e matériel									RAMPAO, PRCM
R.3.4 : Des mesures de gestion adéquate sont élaborée est mise en place												
Zonage inclusive de l'AMP	A.2.1.1 .3. cartographies des zones de pêches	TDR	Cartes zonage	DAMCP, Comité de gestion	x	x						20 000 000
	A.2.1.1 .4 Zonage et élaboration des mesures de gestion	Tdr atelier Acteurs ayant participé	Règlement intérieur	DAMCP, Comité de gestion	x	x						7 500 000
	Balisages physique et numérique	Nombre de GPS intégrant les limites AMP	Nombre d'infraction	DAMCP, Comité de gestion marine nationale HASMAR, DPSP,	x	x	x	x	x			300 000 000

Activités	Sous activités	IOV	Produits/Extra nts	RESPONSABL ES	Période 2021 - 2025					ACTEURS ASSOCIES	Budget
OS3: Maintenir la qualité écologique du milieu par la surveillance et la réhabilitation des habitats naturels, la lutte contre la pollution, l'érosion côtière du littoral et la pêche illicite											
R.3.5 : Les voies de navigation de la zone portuaire sont libérées											
Surveillance active et passive de l'AMP	Patrouilles de surveillances actives dans l'AMP	Le nombre de sorties	Rapport circonstancié	Comité de gestion, marine nationale, DPSP,	x	x	x	x	x	UE, AFD, RAMP AO, APNEOS, UNESCO, PRCM, UICN, projet et programme	50 000 000
	surveillance passive	Le nombre de sorties	Rapport d'activité	Comité de gestion gestionnaire éco gardes	x	x	x	x	x		10 000 000
	Formation des acteurs locaux	Nombre d'acteurs formé	Rapport d'activité	Comité de gestion gestionnaire éco gardes, NCD, DPSP, marine nationale							30 000 000
SOUS TOTAL OS 3											1 502 500 000

Activités	Sous activité	IOV	Produits/ extrants	Responsabilités	Périodes	ACTEURS ASSOCIES	Budget
OS4 :Vulgariser les textes de lois sur l'action de l'Etat en mer et en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière.							
OS 9: RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS							
R'4.1 : les acteurs sont capités sur les réglementaires							
A.4.1.1 Organisation d'ateliers et de séance de renforcement des capacités	A.4.1.1.1 Organiser un atelier sur l'utilité et l'importance des AMP	TDRs, RAPPORTS, Liste de présence	un atelier sur l'utilité et l'importance des AMP est organisé les participants ont une meilleure compréhension des lois et règlements régissant la pêche	Conservateur Comité de gestion / expert-formateur	x		10 000 000
	A.4.1.1.2 Organiser un atelier sur les lois et règlements régissant la pêche						15 000 000
	A.4.1.1.3 Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation						10 000 000
4.1.2 Suivi et évaluation des activités du plan d'action	A.4.1.2.1 Evaluation des activités du plan d'action						10 000 000
Sous total OS 9							45 000 000
TOTAL GENERAL							2 313 500 000

IX CONCLUSION

La zone de l'aire marine protégée de Gorée fait face de nos jours à une forte pression à la fois économique, naturelle et anthropique. Elle se traduit entre autres par des activités économiques menées dans la localité participant ainsi à la dégradation de l'environnement marin (la pollution tellurique, la pollution marine, l'exploitation future du pétrole et du gaz, le dégazage des navires, la pêche industrielle et artisanale, etc.).

Ainsi ces problèmes, d'ordre anthropique, sont accentués par les phénomènes naturels tels que, les changements climatiques, l'érosion côtière, la dynamique marine...

L'ensemble de ces menaces constituent un frein à la l'impulsion du développement économique de la localité qui dépend en grande partie de la mer.

En ce sens, la préservation de la biodiversité reste toujours une volonté pour la collectivité d'autant plus qu'il existe plusieurs documents de planification dans lesquels ces questions sont soulevées. Mais il n'y avait pas vraiment de fortes actions allant dans ce sens, par faute de moyen ou manque d'engagement.

Dès lors, la mise en place d'une AMP assurera la restauration et la conservation de la biodiversité. L'AMP assurera la mise en place des actions de protection de l'environnement de manière générale et, particulièrement, va contribuer de manière non négligeable à la lutte contre la pollution, l'érosion côtière, la dégradation des écosystèmes marins et côtiers et va surtout susciter la mise en place d'un cadre de gouvernance concertée avec les acteurs de la pêche.

Elle assurera une protection des ressources afin de promouvoir une exploitation rationnelle et équitable et assurer un développement durable au niveau local.

REFERENCES

ANONYME 1: Grille pour élaborer le diagnostic de l'île et définir son plan stratégique (2007)

AUBERTIN. C, Vivien F-D. (2006) : *Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux*, Etudes de la documentation française, La documentation française, IRD éditions, 143 p.

ANSD, 2013 : *Projections démographiques RGHAÉ 2013, tableau population de la région de Ziguinchor en 2016.*

BONNIN, Marie, Ibrahima LY, Betty QUEFFELEC, et Moustapha NGAIDO. *Droit de l'environnement marin et côtier au Sénégal.* IRD, 2016.

BORRINI - Feyeraben. G et al. (2004) : Apprendre par la pratique dans la cogestion des ressources naturelles à travers le monde. IIED / UICN | Londres, Royaume-Uni. 456p.

FERAL, F. (2007): Le cadre juridique de la gouvernance: un système de droit Syncritique. In Les aires marines protégées de l'Afrique de l'ouest : Gouvernance et politiques publiques. Pp 121-139.

LEROY, Maya. (2008) : La participation dans les projets de développement: une analyse critique. Environnement. AgroParisTech-Engref,

NDAO, FARY. (2018) : *L'or noir du Sénégal: Comprendre l'industrie pétrolière et ses enjeux au Sénégal.* Dakar: ILP, 259p

Ostrom, E., 1990. *Governing the Commons: The Evolution of Institution for Collective Action*, Cambridge University Press.

PUP, (2007): Les aires marines protégées de l'Afrique de l'ouest : Gouvernance et politiques publiques. 208p

Roe , D. Nelson F., Sandbrook C., 2009. *Gestion Communautaire des ressources naturelles en Afrique: Impacts, expériences et orientations futures.* Institut International pour l'Environnement et le développement des ressources naturelles

SECK, A. (1955) : La moyenne Casamance. Etude de géographie physique. In revue de géographie Alpine, Tome 43 n°4 1995.pp.707-755.